

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois

Délibération du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice :	42
Nombre de membres présents :	38
Nombre de suffrages exprimés :	41
VOTES : Contre 0 Pour 41 Abstentions 0	
Date de convocation : 08/12/2023	
DELIBERATION N°2023-100	

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le QUATORZE décembre,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château
St Gildas-des-Bois,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la
Communauté de Communes sise 02 rue des Châtaigniers – 44160 Pontchâteau.

sous la présidence de : Jean-Louis MOGAN

secrétaire de séance : Philippe JOUNY

Ont répondu à l'appel :

- Crossac** : MM. Olivier DEMARTY, Olivier FONTENEAU,
Mmes Laurette LEMESTRE, Marie-Anne PIED,
- Drefféac** : MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU,
Mme Valérie LAMACQ,
- Guenrouët** : MM. Frédéric MILLET, Sylvain ROBERT,
Mme Véronique PATE-PONDAVEN,
- Missillac** : MM. Jean-Louis MOGAN, Didier BROUSSARD, Jean-François VIGNARD,
Mmes Audrey CHATAL, Caroline BORNE, Claudine GUILLET,
- Pont-Château** : MM. Stéphane POILVÉ, Philippe ROUAUD, Stéphane MEREL, Raphaël CONDÉ-JIMENEZ,
Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Eliane RENAUT, Muriel MAHE,
- St Gildas des Bois** : MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER,
Mmes Dominique FRASLIN, Patricia ROY,
- Ste Anne sur Brivet** : MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN,
Mme Nadine COUERON,
- Ste Reine de Bretagne** : MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD,
Mme Céline GANACHEAU,
- Séverac** : M. Didier PÉCOT,
Mme Émilie TRANCHANT.

Absents :

- | | | | |
|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| M. Teddy LE SOLLIEC | donne procuration à | M. Frédéric MILLET | pour voter en son nom |
| M. Erwan TANNEAU | donne procuration à | M. Stéphane POILVÉ | pour voter en son nom |
| Mme Françoise CRAND | donne procuration à | Mme Danielle CORNET | pour voter en son nom |
| Mme Karine HERVY | | | |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : Adoption du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- Inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2224-17 et L4114-13 en vertu desquels le Président de l'établissement public de coopération communale présente à son assemblée, publie et communique un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation de la République, dans son article 129, étend à 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné,

Considérant que ce rapport contient obligatoirement des indicateurs techniques et financiers conformément à la réglementation.

Sur la proposition de Didier PECOT, Vice-Président en charge de la gestion des déchets,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois

Ainsi fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus.

Suivent les signatures au Registre des délibérations.

- Transmis au représentant de l'Etat le : ...1...9...DEC...2023
- Publié le :2 0 DEC. 2023.....

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication (saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr)

Le Président,
Jean-Louis MOGAN



Le secrétaire de séance,
Philippe JOUNY

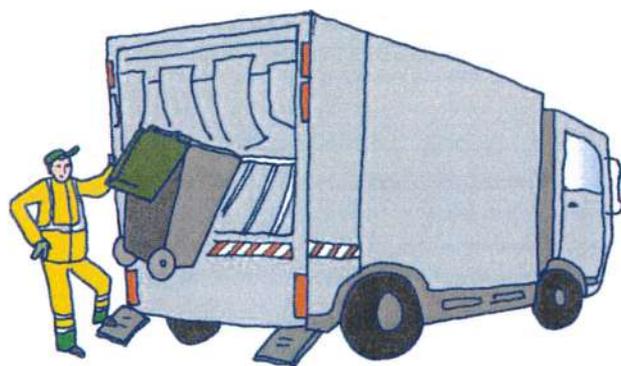


Accusé de réception en préfecture
044-200000438-20231214-20231214-DEL100-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023



Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022



1	INTRODUCTION	5
2	PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	5
3	COMPETENCES EXERCEES DU SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS VALORISATION	6
4	ACTIONS REALISEES EN 2022 EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES DECHETS	6
4.1	LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMPOSTAGE	6
4.1.1	LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS	6
4.1.2	ETABLISSEMENT D'UNE FEUILLE DE ROUTE SUR LE COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE	8
4.1.3	ENQUETE SUR LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE	9
4.2	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA GESTION DES DECHETS VERTS : OPERATION JARDINEZ MALIN	10
4.3	LES ACTIONS EN FAVEUR DU REEMPLOI	11
4.3.1	LES ZONES DE DON	11
4.3.2	LES RENDEZ VOUS DE LA RECYCLERIE EN DECHETERIE	12
4.3.3	LA BOUTIQUE SOLIDAIRE DE DREFFEAC	13
4.4	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	13
4.5	LA SENSIBILISATION AUPRES DES SCOLAIRES	13
4.6	LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION AUPRES DES USAGERS	14
4.7	LA SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS	16
5	GESTION DES DECHETS COLLECTES	17
5.1	SYNTHESE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE	17
5.2	LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	17
5.2.1	LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS LEGERS (BACS JAUNES)	17
5.2.2	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	18
5.2.3	L'ORGANISATION DES TOURNEES DE COLLECTE	18
5.3	LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES VERRES ET DES PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES	19
5.4	L'APPORT EN DECHETERIE	20
5.5	L'APPORT DE DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE	21
5.6	LA COLLECTE DES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES USAGEES.	22
6	LES INDICATEURS TECHNIQUES	22
6.1	LA COLLECTE DES OMR	22
6.2	LA COLLECTE SELECTIVE	23
6.2.1	LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS	23
6.2.2	LA COLLECTE DU VERRE	24
6.2.3	LA COLLECTE DES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES(JRM)	25
6.3	LA COLLECTE EN DECHETERIE	26
6.4	LA COLLECTE SUR LA PLATE-FORME DE DECHETS VERTS	26
6.5	LA COLLECTE DES TEXTILES	28
6.6	LES TONNAGES DETOURNES PAR LE RECYCLERIE NORD ATLANTIQUE	28
7	TRAITEMENT DES DECHETS	28

7.1	LES FILIERES DE TRAITEMENT	28
7.2	LES INDICATEURS DE VALORISATIONS ET D'ELIMINATION	31
7.2.1	VALORISATION MATIERE	31
7.2.2	VALORISATION ENERGETIQUE	31
7.2.3	VALORISATION ORGANIQUE	31
7.2.4	ENFOUISSEMENT	31
7.2.5	SYNTHESE	31
8	LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	33
8.1	LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	33
8.1.1	CHARGES GLOBALES DU SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS VALORISATION	33
8.1.2	CHARGES GLOBALES DETAILLEES PAR TYPE DE DECHETS	34
8.2	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34
8.2.1	MODE DE FINANCEMENT	34
8.2.2	LES DIFFERENTES RECETTES	34
8.2.3	DETAIL DES RECETTES DU SERVICE	36
8.3	BILAN DES COUTS	37
9	LES PROJETS POUR L'ANNEE 2023	39
10	ANNEXES	40
10.1	ANALYSES DE COMPOSTS	40
10.2	DETAIL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	42
10.3	DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	43

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AV	Apport volontaire
CC	Communauté de Communes
CCPSG	Communauté de Communes de Pontchateau Saint Gildas des Bois
C0.5	Collecte tous les 15 jours
C1	Collecte 1 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine
CS	Collecte sélective
ECT	Extension de Consignes de Tri
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PAP	Porte à Porte
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SMCNA	Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

1 INTRODUCTION

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de gestion des déchets ménagers et assimilés est rédigé conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il compile les données techniques et financières de l'exercice 2022.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes-membres pour être présenté devant chaque Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

L'année 2022 est la continuité des dispositions mises en place l'année précédente : extension des consignes de tri et le passage en collecte C0.5 (tous les 15 jours) en OM depuis septembre 2021. Elle a été marquée également par la nécessité d'une forte augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

2 PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois est constituée de 9 communes, et regroupe 36 880 habitants (population DGF, +0.6% par rapport à 2021) pour une superficie de 327 km².



Code INSEE de la commune	Commune	Population DGF 2022
44050	CROSSAC	3 039
44053	DREFFEAC	2 329
44068	GUENROUET	3 531
44098	MISSILLAC	5 651
44129	PONTCHATEAU	11 263
44152	SAINTE ANNE SUR BRIVET	3 013
44161	SAINT GILDAS DES BOIS	3 870
44189	SAINTE REINE DE BRETAGNE	2 450
44196	SEVERAC	1 734
	Total CCPSG	36 880

3 COMPETENCES EXERCEES DU SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS VALORISATION

Conformément à ses statuts, la CCPSG a la compétence « collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ».

Elle gère les activités suivantes :

- Prévention des déchets
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Collecte et traitement des emballages ménagers légers, verres et papiers journaux magazines
- Gestion et fonctionnement de 4 déchèteries
- Gestion et fonctionnement d'une plate-forme de déchets verts

La partie prévention des déchets, collecte en porte à porte et apport volontaire est assurée en régie : la collectivité emploie des agents pour assurer ces activités.

La partie « traitement » de l'ensemble des déchets est déléguée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA).

4 ACTIONS REALISEES EN 2022 EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES DECHETS

Des actions de prévention et de sensibilisation ont lieu sur le territoire. L'objectif étant d'informer au plus près les usagers en leur transmettant des outils et des actions sur les thèmes suivants :

- ne pas gaspiller
- limiter au maximum la production de déchets,
- réemployer localement,
- valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets,
- limiter au maximum l'élimination vers l'enfouissement
- s'engager dans des démarches d'économie circulaire

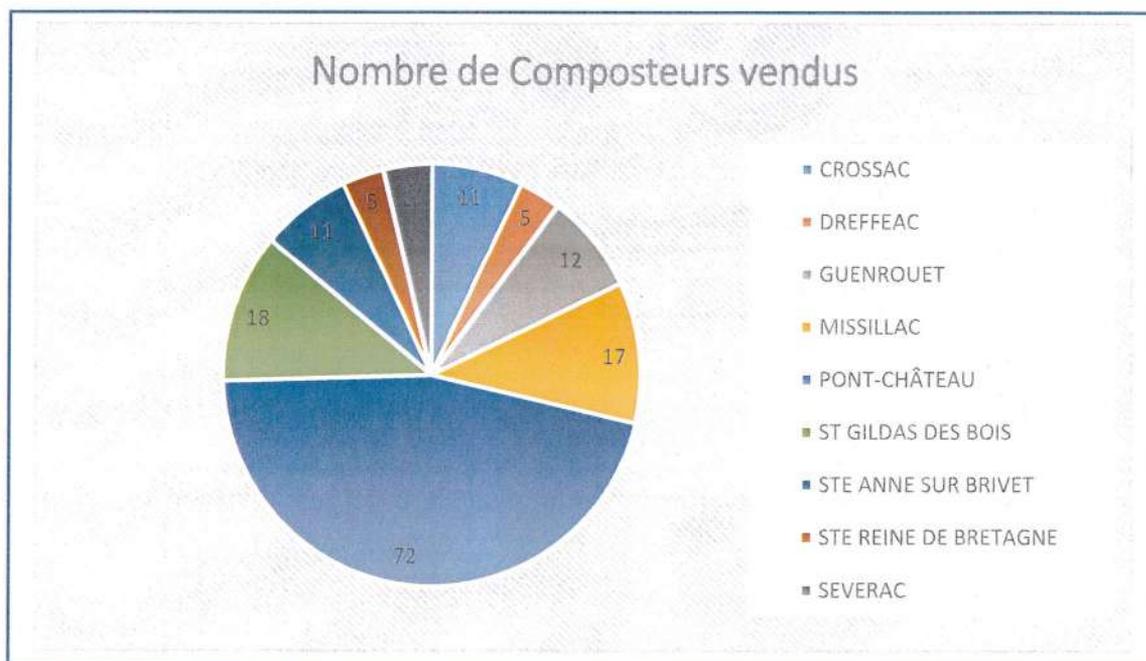
4.1 LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMPOSTAGE

4.1.1 La distribution de Composteurs individuels

En 2022, **157** composteurs individuels ont été distribués par la Communauté de Communes aux usagers.

Le contexte d'approvisionnement en composteurs bois a subi un allongement des délais de livraison du fournisseur en 2022. Les usagers en demande ont été amenés à patienter dans l'attente de revenir à une situation d'approvisionnement normale.

L'enjeu prévention de la mise à disposition de composteurs individuels est de promouvoir la gestion autonome des bio-ressources afin d'atteindre l'objectif de tri à la source des biodéchets prévu à partir du 1^{er} janvier 2024.



Les usagers sont amenés à prendre possession de leur composteur à la plateforme de déchets verts des Perrières Neuves à Campbon après qu'il leur soit remis un bon à l'accueil de la Communauté de Communes.

L'agent valoriste de la plateforme leur remet leur composteur en leur formulant des recommandations et conseils accompagnés :

- d'une notice d'assemblage
- du mémo compostage suivant établi par les services Prévention et Communication de la Communauté de Communes :

LES TROIS RÈGLES D'OR

Je varie mes apports
en matières sèches
et matières humides

RÈGLE N°1

Je brasse mon
compost pour
éviter le tassement

RÈGLE N°2

Je vérifie
l'humidité

RÈGLE N°3

1 J'alterne matières sèches et matières humides
Pensez à varier au maximum les déchets déposés :
-> Secs et humides
-> Fins et grossiers
-> Cuisine et jardin
Astuce : Intégrez vos déchets de jardin progressivement.

2 Je brasse mon compost pour l'aérer au maximum
L'aération favorise et accélère la dégradation des matières :
-> L'apport modéré de petits branchages ou de déchets épais permet aussi de faciliter l'aération naturelle du compost
-> Pensez à brasser régulièrement le contenu à l'aide d'une fourche par exemple pour éviter le tassement et l'asphyxie du compost.
Astuce : Intégrez vos déchets de jardin progressivement.

3 Je vérifie l'humidité
Maintenez le taux d'humidité le plus constant possible.
Astuce : Protégez votre compost des intempéries (pluie, soleil) pour maintenir un bon taux d'humidité.

CONSEILS D'UTILISATION DU COMPOST

En rempotage :
1/3 de compost pour 2/3 de terreau

Sous les plantes d'ornement et/ou au potager (entre 1 et 5 kg/m² selon les plantes) : en surface ou griffé sur les premiers centimètres du sol.

COMPOSTER, UN JEU D'ENFANT !

Je composte	Je composte en petite quantité / avec précaution	Je ne composte pas
<ul style="list-style-type: none"> • Épluchures de fruits et légumes (dont agrumes et oignons), fruits ou légumes abîmés • Restes de repas (pâtes, riz, ...) • Filtres et marc de café, sachets de thé • Coquilles d'œufs et de moules écrasées • Essuie-tout, serviettes en papier, mouchoirs • Feuilles mortes, tailles de haies, broyat de branches • Fleurs fanées • Cartons peu imprimés, en morceaux (boîte à œufs, ...) • Barquettes en bois (fruits, fromage, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de viandes ou poissons • Produits laitiers avariés • Os • Huiles alimentaires • Tontes de pelouse • Litières végétales 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaises herbes montées en graines • Plastiques, métaux, verre • Poussières de sacs d'aspirateurs et balayures • Bois traité • Terre, sable, cendres de charbon • Sac biosourcés • Bouchons de liège

NOUBLIEZ PAS !
Pour un compost de qualité,
je varie mes apports

© 2022 Biotop 1333 - Broyage 0110 - Almond

Renseignements complémentaires :
Com. Com. - Service Déchets
02 40 45 05 30
preventiondechets@cc-paysdepontchateau.fr

Pays de la Loire
Pays-Château
Saint-Oléon-des-Bois

Mémo
compostage

4.1.2 Etablissement d'une feuille de route sur le compostage sur le territoire

Un groupe de travail a été mis en place à l'échelle du Syndicat Mixte Nord Atlantique, regroupant technicien.ne.s et élu.e.s des communautés de communes et du SMCNA. Celui-ci a d'abord dressé un état des lieux du tri à la source des bioressources sur le territoire avant d'étudier différentes stratégies de mise en place du tri à la source et réaliser une feuille de route.

Un projet de soutien au compostage individuel et partagé est en train de se mettre en place.

Une formation de référent de site a déjà eu lieu et 2 usagers de notre territoire ont pu en bénéficier.

4.1.3 Enquête sur la pratique du compostage

Une enquête sur les pratiques des habitant.e.s en matière de gestion des biodéchets a été menée dans le cadre de la feuille de route « Biodéchets ».

Un questionnaire a été diffusé selon les modalités suivantes :

- format papier déposé dans les différentes mairies du territoire puis rencontre des usagers réalisée en direct sur le marché de Pontchateau ainsi qu'à la déchetterie de Saint Gildas des Bois.
- création d'une affiche de diffusion



- La Communication de l'information été réalisée sur les réseaux sociaux, les sites de la Communauté de Communes et des Communes comportant un lien numérique vers le questionnaire ainsi que par la presse locale.

Il en résulte que 64% des habitant.e.s de la CCPSG compostent individuellement selon le panel interrogé. Parmi eux :

- 67 % compostent à l'aide d'un composteur
- 28 % compostent en tas dans le jardin
- 80% des foyers déclarent composter par sensibilité environnementale
- 80% déclarent composter pour récupérer du compost, à des fins de jardinage.
- 50% des foyers interrogés n'ayant pas de jardin et ne compostant pas déjà sont intéressés par le compostage partagé.



4.2 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA GESTION DES DECHETS VERTS : OPERATION JARDINEZ MALIN

Une Communication est réalisée sur notre territoire afin d'informer sur l'utilisation bénéfique des ressources vertes.

MULCHING
Une belle pelouse et du temps gagné grâce au mulching !

LE PRINCIPE ?
Le mulching est une technique qui vise à recouvrir la pelouse ou le terrain en gazon. Les brins d'herbe sont finement broyés et mélangés au sol. Ces déchets vont ainsi se décomposer rapidement pour enrichir le sol sans avoir besoin d'engrais.

LES AVANTAGES

- Moins de travaux en été/automne
- Evite de resserrer la terre
- Protège le sol en l'absence de végétation

COMMENT FAIRE ?
DU MULCHING

- Acheter un kit mulching adaptable à sa tondeuse (Les kits ne sont pas universels, contactez votre magasin de jardinage)
- S'equiper d'une tondeuse mulching ou avec fonction mulching

LES REGLES D'OR
DU MULCHING

- Tondez lorsque l'herbe est sèche
- Tondez de façon régulière et à 1/3 de la hauteur du gazon
- Autonne : vous pouvez également tondre les feuilles mortes tombées sur votre pelouse.

Comment bénéficier des aides au broyage et au mulching ?

VOUS ÊTES HABITANTS D'UNE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES COMPOSANT LE SMCNA ?
Remplissez le formulaire sur le site Internet de votre communauté de communes ou de SMCNA, vous recevrez l'accompagnement attendu et nous vous remercierons ! nous.geste@smcna.fr ou www.smcna.fr

En partenariat avec nos entreprises partenaires, nous vous offrons* de réduction et un justificatif de demande de matériel. (voir site)

COMMUNES	LOCALISATION (CANTON)	MEUBLES REVERSÉS	INCL. DÉP. PROTECTOR
Centre de ville et de la commune (77) (L'Arrière)	Trocy 024504004	0 max 7 et 23 cm	Oui
Haut plateau	Maison Eclair 024501022	0 10 cm	Oui
Municipalités 7 zones 44	Marais Ruis 024501019	0 max 4 et 9 cm	Oui
Espace Emeraude	Ruis 024501018	0 max 1 et 10 cm	Oui
Agglomération 44	Sancti Spiritus 024501010	0 max 7 cm	Oui
Vignoble	Blanc 024501012	0 max 6, 11, 16 et 19 cm	Non
Eco District métropolitain	Vignoble du Breizh 024501011	0 max 1 et 13 cm	Non
LF Location	Trocy 024501011	0 max 1, 8, 11 et 20 cm	Non
Ligne Material	Blanc 024501013	0 max 10 cm	Non

JARDINEZ MALIN
VOS DÉCHETS SONT DES RESSOURCES POUR VOTRE JARDIN, RÉUTILISEZ-LES !

* 50% sur la location de broyeur à végétaux

* 30 € de réduction

Différents modèles de broyeurs et de kit mulching. Contactez les entreprises avant de vous rendre sur place pour vérifier qu'elles disposent du matériel adapté à votre besoin.

- Broyer ses ressources vertes et les réutiliser en paillage c'est prendre soin de sa terre, préserver son hydratation et ainsi lui redonner un second souffle.

62 demandes de location de broyeur réalisées en 2022 le cadre de l'offre proposée avec le SMCNA.

Cela correspond à 12 demi-journées et 33 journées de location effectuées sur notre territoire.

- Adopter le mulching est très utile en vue d'économiser les ressources, préserver le sol et éviter des allers retours en déchetterie !

2 foyers du territoire ont bénéficié de l'aide à l'achat d'un kit mulching adaptable sur la tondeuse. Sur notre territoire, ce Kit est achetable dans le magasin Espace Emeraude à Saint Gildas des bois.

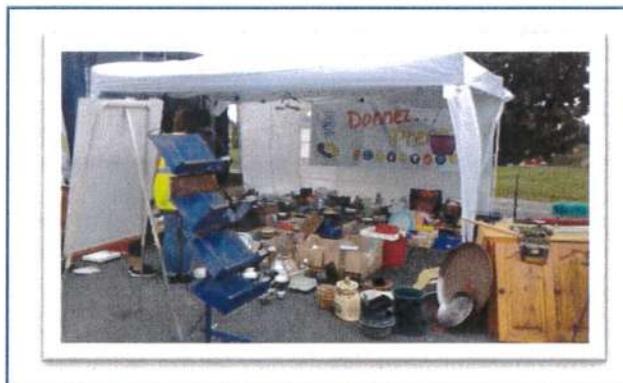
4.3 LES ACTIONS EN FAVEUR DU REEMPLOI

4.3.1 Les zones de don

Le Syndicat Mixte Nord Atlantique en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau St-Gildas-des-Bois, organise une zone de dons sur les déchetteries de notre territoire.

Plusieurs objectifs à cette action : augmenter le détournement des objets, réduire les déchets « tout venant » au sein des déchetteries et sensibiliser les usagers au réemploi.

Le principe est de déposer et/ou prendre des matériaux objets au sein de la zone de dons de manière libre. La zone est matérialisée et animée par le personnel su SMCNA.



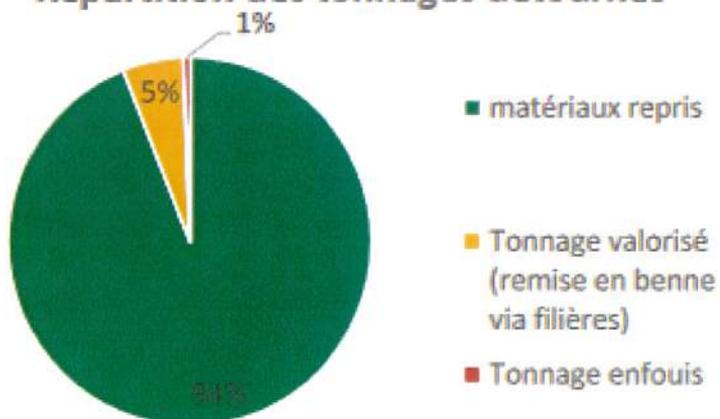
3 zones de dons ont été réalisées en 2022 pour un bilan positif :



Sur 3 semaines :

1 493 passages d'usagers
- 8,1 tonnes déposées
- 7,2 tonnes ont été récupérées

Répartition des tonnages détournés



1 zone en moins que 2021 mais :

- Augmentation des tonnages collectés de 30%
- Augmentation des tonnages repris par les usagers de 67 %
- Tonnage enfoui évité : 1,2 T soit 15% des matériaux collectés
- Une part importante de matériaux capté pour la Recyclerie : 2,7 Tonnes

- L'action a été très bien accueillie par les usagers qui souhaitent que cela se reproduise plus souvent

4.3.2 Les rendez vous de la Recyclerie en déchetterie



Un travail commun entre le SMCNA et la Recyclerie Nord Atlantique existe afin de détourner les objets possibles du flux de la déchetterie. Ainsi un conteneur est positionné en haut de quai sur les déchetteries de Saint Gildas des Bois et Missillac permettant aux usagers de déposer les objets qu'ils souhaitent ne pas jeter. Des actions de sensibilisation auprès des usagers sont menées régulièrement sur ces zones par la recyclerie, ainsi les tonnages détournés sont les suivants :

	2022 (t)	%	DELTA	2021
MISSILLAC	6.37	6%	-3,09	9,46
SAINT-GILDAS-DES-BOIS	7.40	7%	3,10	4.30

Les interventions en 2022 :

- 1 Rdv de la Recyclerie par mois à la déchetterie de Missillac
- 1 Rdv de la Recyclerie par mois à la déchetterie de St Gildas des Bois



4.3.3 La Boutique solidaire de Drefféac



La Recyclerie de Drefféac collecte et revend des objets et qui sont réutilisables, c'est à dire qui ne sont pas cassés ou incomplets. Ces objets sont ensuite triés avant d'être revendus à moindre coût. Ce fonctionnement permet de sensibiliser le public (les personnes faisant le don d'objets, comme les acheteurs) à l'économie circulaire et surtout à l'enjeu de réduction des déchets par le réemploi, le recyclage.



41.9 tonnes ont pu être collectés au sein de la boutique solidaire de Drefféac en vue d'un réemploi, soit une progression de 6 % par rapports à 2021.

4.4 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Des actions de sensibilisation au tri et au gaspillage alimentaire ont lieu principalement dans les restaurations scolaires dans une démarche de réduction des déchets produits.

1 restauration scolaire a bénéficié d'un diagnostic de pesée et un suivi.

3 restaurations scolaires ont pu bénéficier d'une sensibilisation au tri et/ou au compostage.



La Communauté de Communes adhère au Plan Alimentaire Territorial du Parc Naturel Régional de Brière intégrant une dynamique de diagnostic et de proposition d'actions auprès des restaurations scolaires du territoire. Des projets se mettent en place.

4.5 LA SENSIBILISATION AUPRES DES SCOLAIRES

L'objectif est de sensibiliser à la bonne gestion des déchets, en encourageant la réduction à la source mais aussi en informant sur le dispositif de collecte et des consignes de tri.

Les scolaires ont pu profiter de :

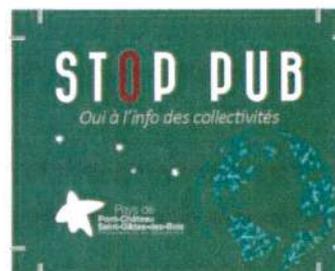
- 1 balade déchets et explication du recyclage et du tri

- 2 ateliers tri et recyclage
- 1 sortie scolaire en centre d'enfouissement de Treffieux
- 2 diagnostics d'observation et de conseil pour la réalisation du tri dans les écoles
- 1 visite de sensibilisation au recyclage et au compostage à l'Abbatiale de Saint Gildas des bois lors de la SERD (Semaine Européenne de Réductions des Déchets).



4.6 LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION AUPRES DES USAGERS

- ✓ La communication réalisée sur le thème passe par la diffusion d'articles pour le magazine de la Communauté de Communes, d'articles sur le site internet de la Communauté de Communes, de posts facebook, et la réalisation d'affichages, de communiqués de presse grâce au concours du service Communication.



- ✓ Une promotion du stop pub a été réalisée dans le but de sensibiliser les usagers à cette pratique
- ✓ Implication dans la sensibilisation et la prévention de différents acteurs du territoire par la réalisation des actions suivantes :

- 6 Balades de ramassages des déchets sur Pontchateau



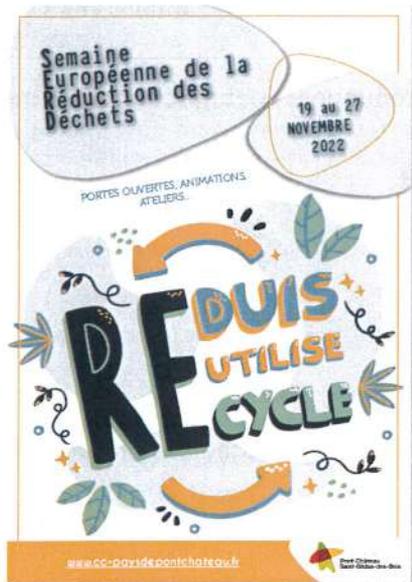
- 1 sensibilisation tri et balade ramassage des déchets par le conseil Municipal des enfants de Saint Gildas des Bois
- 1 collecte des D3E des entreprises du territoire en partenariat avec le CCI et le Développement Economique
- Réalisation de RDV conseils en vue de l'optimisation du tri et de l'affichage dans 3 campings et 3 gites avant la saison estivale.
- Réalisation de RDV conseils auprès des services techniques des 9 communes : optimisation et harmonisation du tri et affichages des cimetières du territoire.



- 1 destockage d'une entreprise par le don en vue du réemploi en partenariat avec le développement économique.
- 4 Diagnostic conseil sensibilisation d'entreprises du territoire.
- 4 Repair cafés réalisés grâce au concours des Bibliothèques du territoire
- 2 participations au forum des associations pour la sensibilisation auprès des usagers.



4.7 LA SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS



Une semaine d'événements pour tous.tes en novembre 2022 avec :

- 1 projection de film Mission Regeneration
- 1 démonstration de broyage sur la plateforme de déchets verts
- 2 repair cafés
- 2 balades ramassage des déchets
- 1 disco soupe sur le marché
- 2 ateliers couture
- 1 atelier recyclage créatif
- 1 Bibliocaz ou le livre d'occasion mis à l'honneur
- 1 collecte de livres d'occasion
- 1 Zone de Dons
- 1 atelier bonnes pratiques et réemploi en informatique
- 1 porte ouverte de jardins partagés de Pontchateau
- 1 porte ouverte au jardins de l'Abbatiale
- 1 porte ouverte visite d'Espacea

5.1 SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'organisation générale du service public de gestion des déchets est synthétisée dans le tableau ci-après :

Flux	Mode de gestion	Mode de collecte	Contenants	Exutoire
OMR	Régie	PAP C0,5 (possibilité C1 et C2 pour les pros)	Bacs 120, 240, 360 L pour les particuliers Bacs 660 L pour les immeubles	Quai de transfert de Bouvron (44) Stockage ISDND de Treffieux (44) (SMCNA)
Emballages et papiers	Régie	PAP C0,5	Bacs jaunes pour les particuliers Bacs 660 L pour les immeubles	Quai de transfert de Bouvron (44) Centre de Tri de Ploufragan (22) (SUEZ)
Verre	Régie	AV	Colonne aérienne	Quai de transfert de Bouvron Recyclage
Papier	Régie	AV	Colonne aérienne	Quai de transfert de Bouvron Recyclage
Déchèteries	Régie (Haut de quai) SMCNA (bas de quai)	AV	Bennes	SMCNA ou CC selon les flux Stockage, recyclage ou compostage
Plate-forme de déchets verts	Régie (Collecte) SMCNA (Traitement par compostage)	AV	Dépôt au sol	Compost à destination des usagers et agriculteurs

5.2 LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

5.2.1 La collecte des emballages ménagers légers (bacs jaunes)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CCPSG est passé aux ECT (extension de consigne de tri), les déchets concernés par cette collecte sont les suivants :

- **Emballages métalliques** (boîte de conserve, barquette, cannette, bidon, aérosols).
- **Emballages cartonnés** (cartonnette, suremballages en carton, briques alimentaires).
- **Tous les emballages alimentaires en plastique** (bouteille, barquette, pot de yaourt...).



La collecte des emballages ménagers a lieu une semaine sur deux, en porte à porte.

Afin de faciliter le geste de tri, la collectivité fournit des bacs jaunes individuels aux usagers selon des litrages prédéfinis en veillant à ce que le litrage du bac d'emballage soit aussi important que le litrage des ordures ménagères.

5.2.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des OMR est réalisée sur l'ensemble du territoire de la CCPSG toutes les 2 semaines à titre dérogatoire depuis le 1^{er} janvier 2022, dans la continuité du déploiement des extensions des consignes de tri.

Le ramassage des OMR se fait en porte à porte. Les usagers sont conteneurisés suivant les dotations ci-dessous :

- Conteneur 140 litres > foyers de 1 à 3 personnes
- Conteneur 240 litres > foyers de 4 à 6 personnes
- Conteneur 360 litres > foyers de plus de 6 personnes

Les professionnels peuvent ajuster le volume de leur bac à leurs besoins (volume de 140 litres, 240 litres, 360 litres ou 660 litres au choix) avec un coût au litre adapté à la fréquence de collecte.



5.2.3 L'organisation des tournées de collecte

Les collectes sont dimensionnées de façon à optimiser le remplissage des bennes. Les équipages sont composés de trois personnes à savoir : un chauffeur et deux ripeurs.

Les exutoires de traitement et d'élimination étant éloignés du secteur de collecte (centre de tri à Ploufragan dans les Côtes d'Armor et ISDND à Treffieux 56 Km), le SMNCA a mis en place en janvier 2021 un quai de transfert à Bouvron (à 25 km de Pontchateau).

Afin d'optimiser pleinement les circuits de collecte, l'organisation ne prend pas en compte les limites communales. Ainsi, une commune peut être divisée en plusieurs secteurs, avec des jours de collecte distincts. La collecte du territoire est réalisée grâce à :

- ⇒ 26 tournées d'ordures ménagères réparties sur 2 semaines
- ⇒ 12 tournées d'emballages réparties sur 2 semaines

5.3 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES VERRES ET DES PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES

La collecte des verres et des papiers journaux magazines est réalisée à l'aide d'un camion Ampiroll avec grue.

La collecte se fait grâce à un maillage de 77 points d'apport volontaire (PAV) équipés de bornes aériennes pour le verre et pour les papiers. Ce ratio d'une borne pour 450 habitants est légèrement en deçà des préconisations nationales (1 borne pour 300 habitants). Une densification du maillage serait donc nécessaire.

Commune	Emplacement
Crossac	Cimetière
7	Village de la Martinière
	Village de l'Ormais
	Cambéniac
	La Brionnière
	Village de la Guesne
	Salle Polyvalente
Drefféac	Branducas
5	Terrain de Foot
	Boland
	Catiho
	Z.A. Des Pontereaux
Guenrouët	Le Grény
8	Stade de Rugby (NDG)
	La Halte Nautique
	La Cidrerie
	La Cougou
	Stade de Foot
	Camping
	Peslan (NDG)
Missillac	Salle des Sports
15	Casino
	Bellevue
	Coulement
	L'Angle Bertho
	Le Bois Marqué
	La Croix d'Haut
	La Bretesche
	Camping
	Mille Fleurs
	Bergon
	Le Bignon
	La Prieuré
	La Gouarais
	La Déchèterie

Commune	Emplacement
Pontchâteau	Beumard
15	Bresnel
	Parking derrière Intermarché
	Place de l'Eglise
	HLM La Cadivais
	Parking de Coët Rozic
	Malnoë
	Leclerc essence
	Parking du Calvaire
	Bourg de Saint Guillaume
	Bressun
	HLM La Clarté, Quéral
	Bourg de Saint Roch
	Salle du Landas
	La Déchèterie
Saint Gildas des Bois	Centre de secours
11	La Croix des Riaux
	Cimetière
	La Polhaie
	Leclerc Express
	Les Fosses
	Espace Lampridic
	Beaufromet
	La déchèterie
	La Chesnaie
	Le Collège
Sainte Anne dur Brivet	Binard
5	Rue des Peupliers
	Le Champ Blanc
	Hôtel Crand
	Route de Grand Ville
Sainte Reine de Bretagne	Rue des Lauriers
7	Rue Jean Gourais
	Salle Polyvalente
	parking de la mairie
	La Poidevinerie
	Terrain des sports
	La déchèterie
Sévérac	La Normandais
4	Terrain de Sports
	Rue de la butte du Clos
	Branleix



L'ensemble des points est vidé sur 4 jours par semaine suivant des fréquences prédéfinies en fonction du taux de remplissage des colonnes.

2 ETP (équivalent Temps Plein) sont nécessaires pour la collecte des PAV du mardi au vendredi. Un agent supplémentaire s'occupe à temps plein de l'entretien des abords des PAV, afin de lutter contre les incivilités de certains usagers (dépôts sauvages).

5.4 L'APPORT EN DECHETERIE

La Communauté de Communes du Pays de Pont-Château St Gildas des Bois a un maillage de 4 déchèteries sur le territoire, à savoir :

- Pontchâteau,
- Missillac,
- Sainte Reine de Bretagne,
- Saint Gildas des Bois,

Ces déchèteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels du territoire.

Pour les professionnels, l'accès aux différents sites se fait grâce à une carte prépayée autorisant les dépôts de leurs déchets.

Les déchèteries sont positionnées afin d'avoir en moyenne une déchèterie pour 9 225000 habitants et à moins de 10 minutes pour tous les usagers du service. Cette couverture a pour objectif de faciliter l'accès en déchèterie et d'inciter au tri des déchets.

Les horaires d'ouverture sont présentés sur l'image ci-contre.

Déchèterie de Missillac		Présence d'un conteneur Ecocyclerie et d'une benne mobilier.					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h - 12h	✓	✓	✗	✓	✓	✗	
14h - 17h30	✓	✓	✓	✗	✓	✓	

Déchèterie de Pont-Château		Pour vos déchets verts direction la plateforme route de Campbon.					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h - 12h	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
14h - 17h30	✗	✓	✓	✓	✓	✓	

Déchèterie de Saint-Gildas-des-Bois		Présence d'un conteneur Ecocyclerie					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h - 12h	✗	✗	✓	✗	✓	✓	
14h - 17h30	✓	✗	✗	✓	✓	✓	

Déchèterie de Sainte-Reine-de-Bretagne							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h - 12h	✗	✗	✓	✗	✗	✓	
14h - 17h30	✗	✓	✓	✓	✗	✗	

Plateforme de compostage		Uniquement réservé pour vos déchets verts.					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
Novembre à mars							
9h - 12h	✓	✗	✓	✗	✓	✓	
14h - 17h	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Avril à octobre							
9h - 12h	✓	✗	✓	✗	✓	✓	
14h - 18h	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

La CCPSG assure l'accueil des usagers, le conseil en matière de tri des déchets, l'entretien des sites et les demandes d'enlèvement des déchets (haut de quai des déchèteries). 6 agents sont dédiés à cette activité. Le SMCNA gère le parc de bennes ainsi que les filières de reprise des déchets (bas de quai des déchèteries).

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2020, l'accès aux déchèteries du territoire se fait uniquement par carte d'accès. Ceci concerne aussi bien les particuliers, que les collectivités, ou les professionnels œuvrant sur le territoire.

Conformément au règlement intérieur des déchèteries de la CCPSG, les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants :

	Pontchâteau	Missillac	Ste Reine de Bretagne	St Gildas des Bois
Tout venant	X	X	X	X
Carton	X	X	X	X
Verre	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X
Bois de classe AB (en mélange)	X	X	X	X
Déchets verts		X	X	X
Déchets électroménager	X	X	X	X
Benne mobilier	X	X	X	X
Caisson recyclerie		X		X
DMS / DDS (déchets dangereux)	X	X	X	X
Borne textile		X		
Borne papiers	X	X	X	X

Des collectes ponctuelles de déchets refusés habituellement, sont organisées sur les déchèteries de Pontchâteau et Saint Gildas des Bois à raison de 2 campagnes par an.

- Collecte d'amiante
- Collecte de pneus

5.5 L'APPORT DE DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

La communauté de communes gère depuis janvier 2016 une plateforme de compostage de déchets verts, en co-maitrise avec la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

L'accueil des usagers est effectué en régie par un agent de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois

La plateforme accueille l'ensemble des déchets verts de la collectivité. Les apports se font soit en direct sur la plateforme soit par l'intermédiaire de collectes des bennes en déchèteries vidées sur la plateforme. Les professionnels peuvent également y décharger leurs déchets verts, ils sont alors facturés de 40 € la tonne.

Les déchets verts sont broyés et compostés sur la plateforme afin de produire un agrément organique (compost) certifié selon la norme NFU 44-051. Ce produit est mis à disposition gratuitement des particuliers. Une convention est passée avec la CUMA du Sillon et la CUMA du Brivet et permet à 16 agriculteurs de récupérer ce produit pour réaliser l'épandage sur leur terre. Afin d'assurer une évacuation régulière et en quantité suffisante de compost, les CUMA réalisant cette opération de reprise de la matière sont rémunérées à hauteur de 2€ la tonne.

5.6 LA COLLECTE DES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES USAGÉES.

Une convention a été signée avec Le Relais, acteur de l'insertion professionnelle, pour assurer la collecte des textiles, linge de maison et chaussures usagées. Cette convention a permis la mise en place de 19 bornes d'apport volontaire « Le Relais » réparties sur le territoire (hors Commune de Pontchâteau).

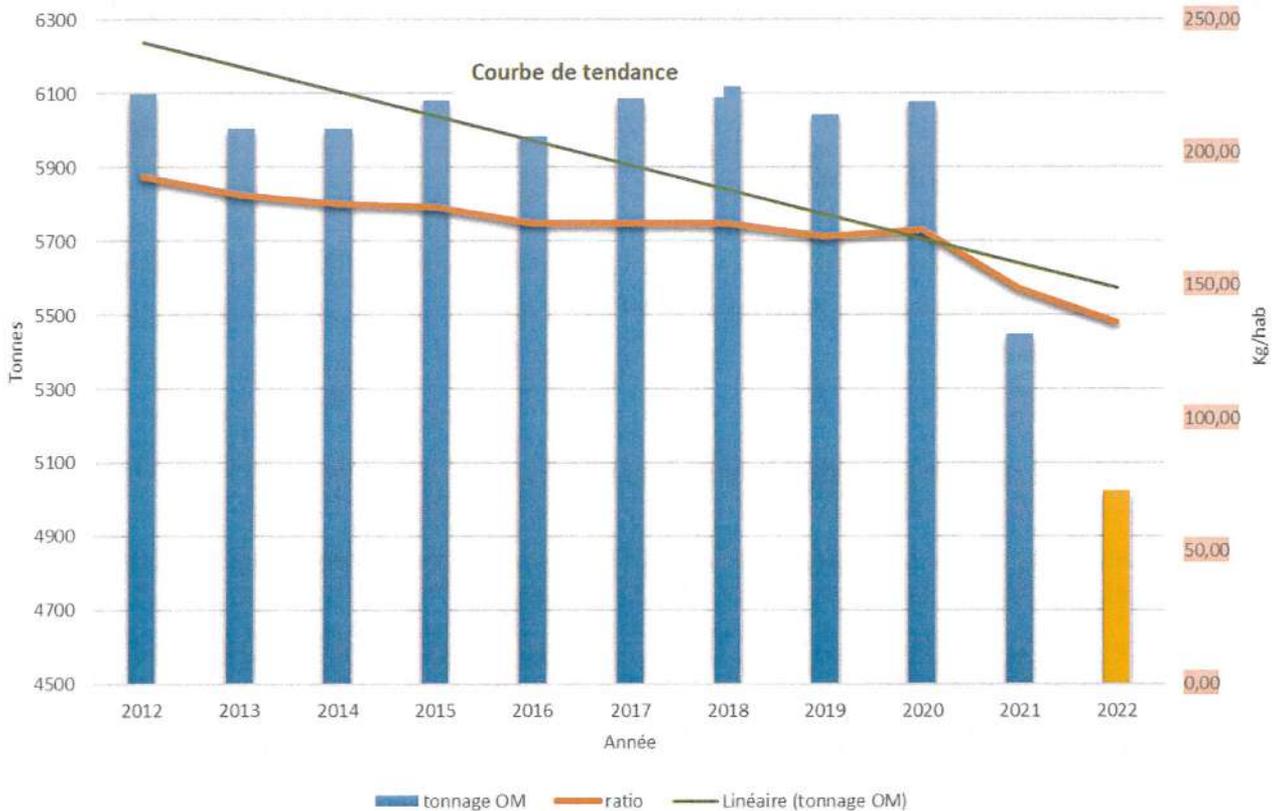
Pour la commune de Pontchâteau la collecte est réalisée par le Secours Populaire directement dans leurs locaux situés 7 allée du Brivet à Pontchâteau. Ils sont ouverts le lundi (9h-12h/14h-17h), le jeudi (14h-17h) et le samedi (9h-12h).

6 LES INDICATEURS TECHNIQUES

6.1 LA COLLECTE DES OMR

En 2022, 5 023 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte-à-porte soit une diminution de 8 % par rapport à 2021. Cette dernière se poursuit grâce **aux extensions de consigne de tri et à l'adaptation de la fréquence de collecte**. Le ratio produit à l'habitant est de : 136 kg/habitant/an en 2022 (149 kg/hab/an en 2021). Ce dernier est plus faible que la moyenne observée sur la typologie d'habitat mixte rural à l'échelle nationale (195 kg/hab/an en 2021 issue des matrices SINOE).

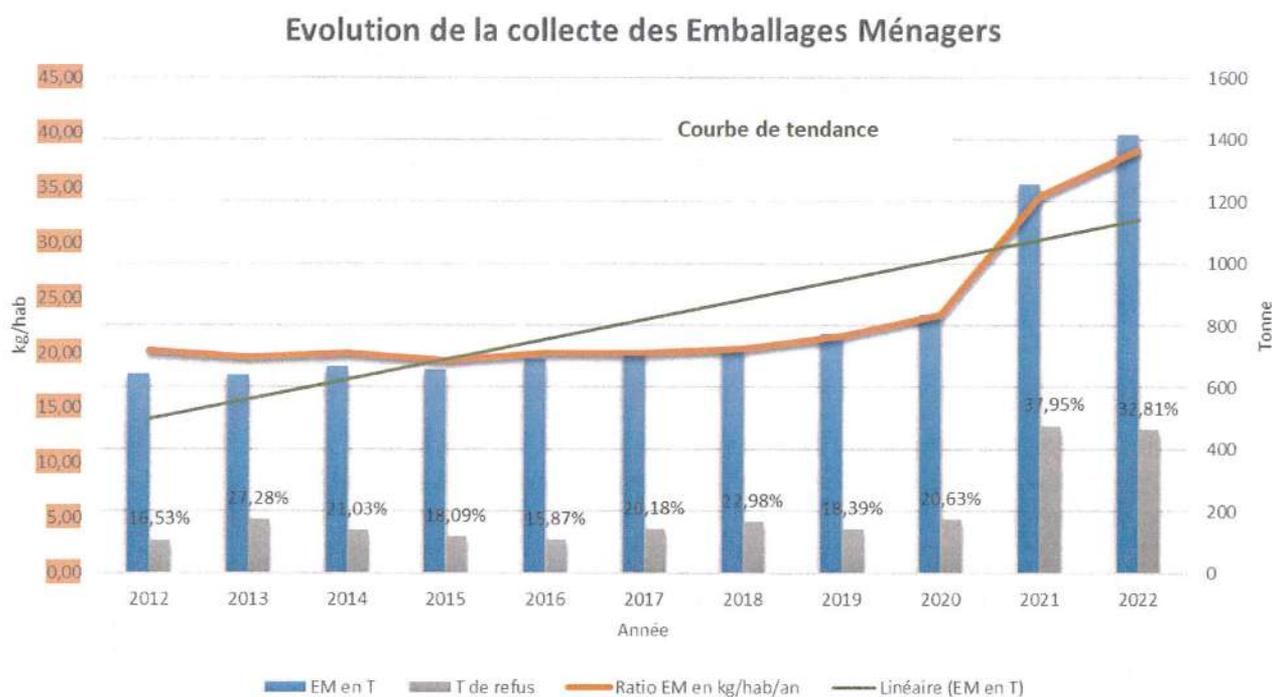
Evolution de la collecte des OM



6.2 LA COLLECTE SELECTIVE

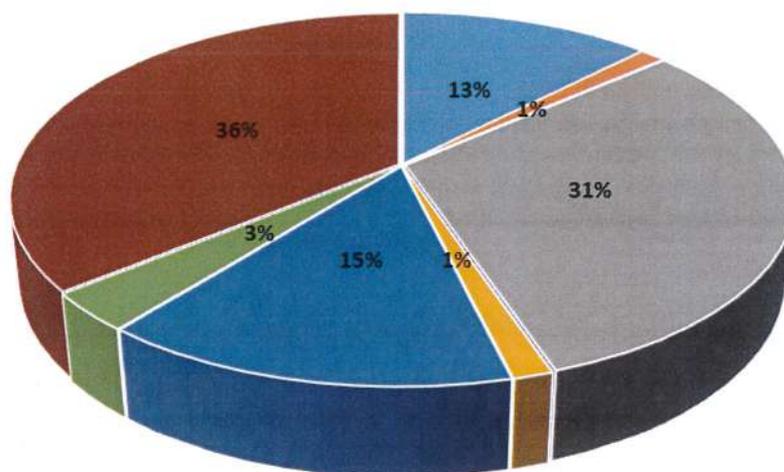
6.2.1 La collecte des emballages ménagers

En 2022, le service déchets a collecté 1 417 tonnes d'emballage sur le territoire pour un ratio de 34.4 kg/hab/an. A noter une progression de 13% par rapport à 2021. Là encore cette poursuite d'évolution est liée à la mise en place des extensions de consigne de tri et à l'amélioration du geste de tri. En parallèle le refus de tri diminue mais reste néanmoins élevé, passant de 38% en 2021 à 33% en 2022 (contre 21% avant les extensions de consignes de tri). Cette progression est liée au fait que l'intégralité des emballages plastiques alimentaires sont aujourd'hui « triables » mais non « recyclables ».



Une fois collecté, le flux issu de la collecte des bacs jaunes est trié. Les matériaux issus de ce procédé de traitement sont répartis de la manière suivante :

Matériaux issus de la collecte sélective des bacs jaunes



■ Acier ■ aluminium ■ carton ■ tétra pack ■ plastiques ■ plastiques issus des ECT ■ refus de tri

A noter que les chiffres issus du graphique sont pris à partir des données expédiées en filière de reprise.

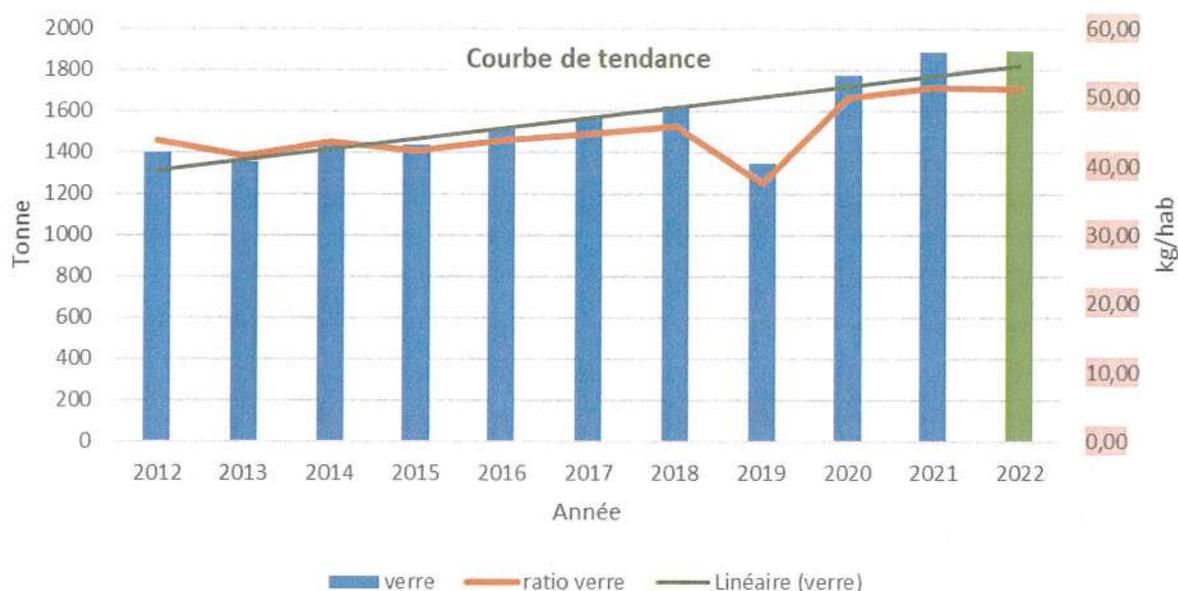
Les matériaux recyclables tel que le carton, le plastique, l'aluminium et l'acier représente 61% de la matière sortante du centre de tri. Depuis l'extension des consignes de tri, de nouvelles matières plastiques sont recyclables comme les barquettes, les pots de yaourt... permettant d'atteindre 64% de taux de valorisation.

Le refus de tri est de 36% avec notamment des refus liés à l'extension des consignes de tri car tous les plastiques issus des emballages alimentaires sont « triables » mais non « recyclables ».

6.2.2 La collecte du verre

1 890 tonnes de verre ont été collectées en 2022, soit un ratio de 51,25 kg/hab/an, tonnage comparable à celui de 2021.

EVOLUTION DE LA COLLECTE DU VERRE



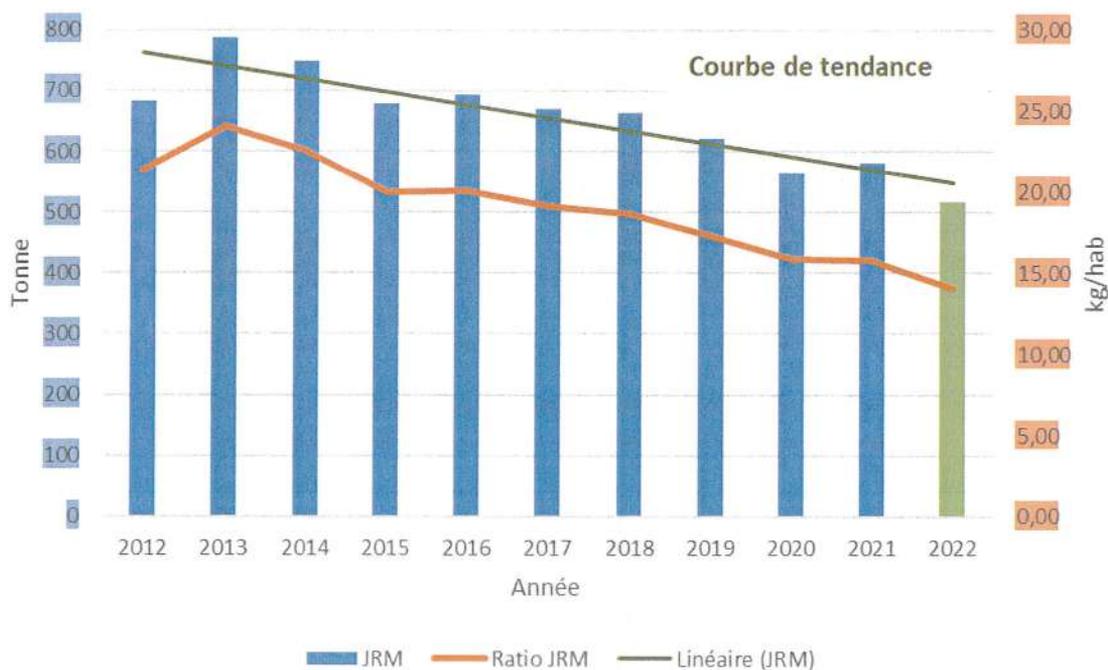
La performance de collecte de la CCPSG est au-dessus des performances nationales (41.55 kg/hab/an pour habitat mixte rural en 2021 - base de données SINOE).

6.2.3 La collecte des journaux, revues et magazines (JRM)

517 tonnes de Journaux, Revues, Magazines (JRM) ont été collectées en 2022, soit une baisse de -11% par rapport à 2021.

Le ratio à l'habitant est de 14 Kg/hab/an en 2022. Cette évolution à la baisse correspond à une tendance nationale, à l'heure de la dématérialisation et des actions de réduction de l'utilisation du papier comme le stop pub, l'impression recto/verso...

Evolution de la collecte des journaux revues magazines

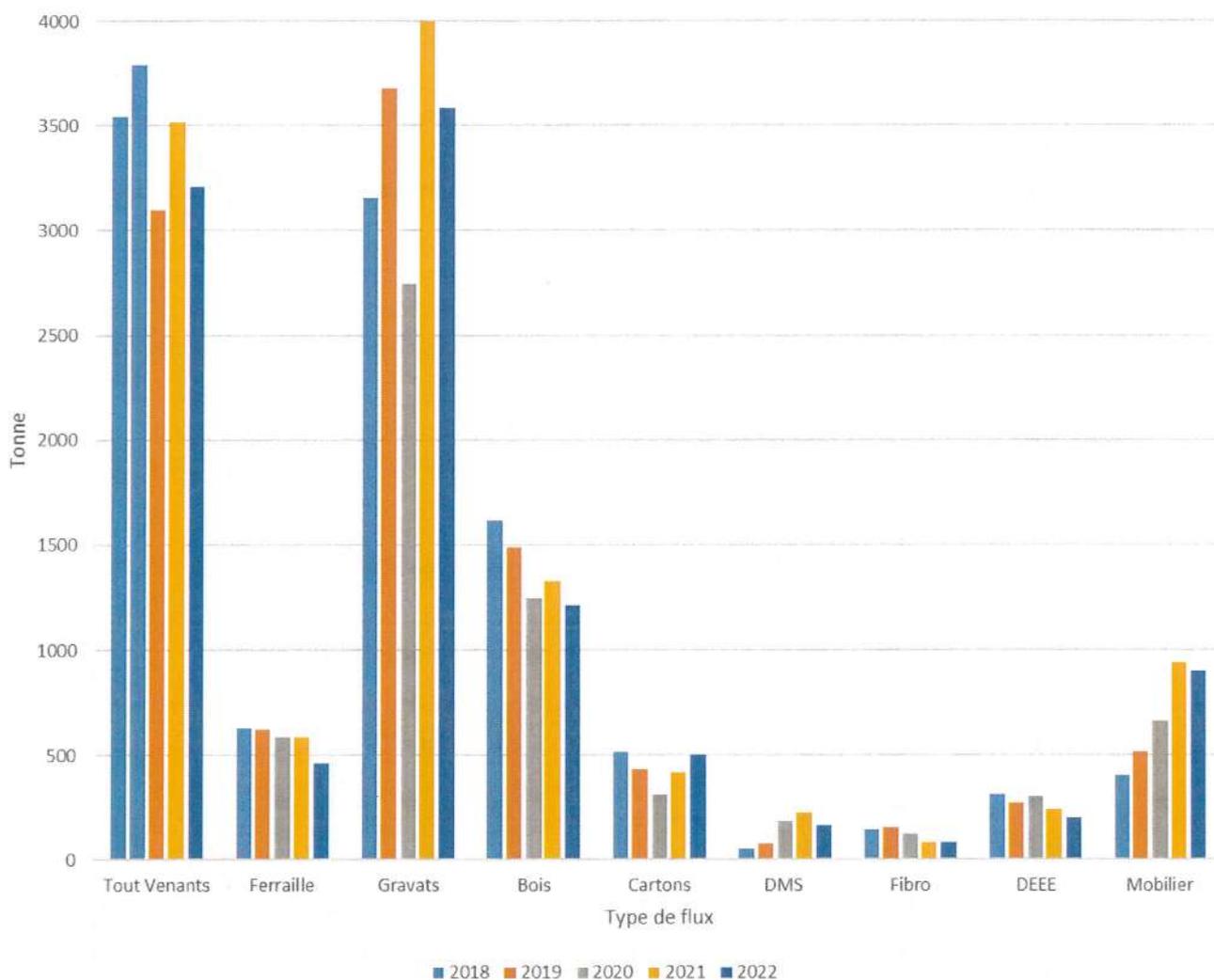


6.3 LA COLLECTE EN DECHETERIE

En 2022, la collectivité a collecté 10 308 tonnes de déchets en déchèteries (hors déchets verts) soit -11 % par rapport à 2021, et 3178 t de déchets verts apportés en déchèterie (Missillac, Sainte Gildas des Bois et Sainte Reine de Bretagne).

En moyenne, en 2022, un habitant du territoire a déposé **550 kg de déchets en déchèterie (avec gravats et déchets verts)** et **453 kg de déchets en déchèterie (sans gravats)**. Le ratio national 2021 est de 243 kg/hab/an. Le ratio très important de la CCPSG s'explique par un dépôt de déchets verts très important, puisqu'il représente 189 kg/hab/an soit près de la moitié des apports de déchèterie.

Evolution de la collecte en déchèterie en tonnes



6.4 LA COLLECTE SUR LA PLATE-FORME DE DECHETS VERTS

La plate-forme réceptionne les déchets vert du territoire de la CCPSG mais également pour partie les déchets verts de la CCES (Communauté de Communes Estuaire et Sillon).

En 2022, elle a accueilli 7 345 tonnes de déchets verts réparties comme suit :

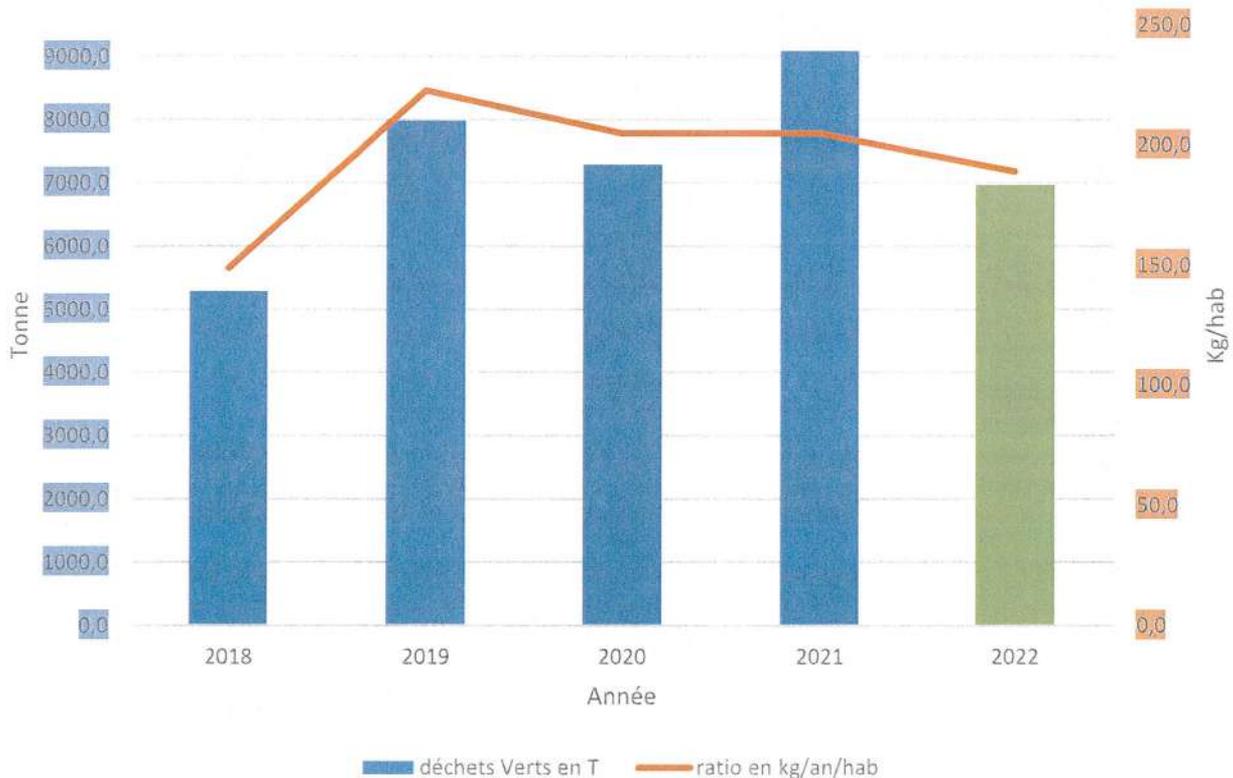
SYNTHESE 2022 tonnages (t)	CCES	CCPSG	H.TERRITOIRE	TOTAL
Particuliers	1 144	2 119		2 923
Professionnel	42	432	72	546
Exploitation	379	227		605
Dechetterie	92	3 178		3 270
TOTAL réceptionné sur la plate-forme	1 316	5 956	72	7 345
<i>envoyé chez SEDE (de jan à mars)</i>	340	1 008		1 348
TOTAL	1 656	6 964		8 693

Des tonnages ont été pris en charge par un prestataire, SEDE, car ils ne pouvaient pas être traités sur la plate-forme suite à l'incendie de novembre 2021 (fermeture du site, limite de l'espace d'exploitation à la reprise)

La partie traitement par compostage est déléguée au SMCNA qui fait appel à un prestataire : ECOSYS pour le broyage des déchets verts, la mise en andains et la fermentation des déchets puis le criblage pour produire du compost normé. Deux analyses de composts ont été réalisées en avril et septembre 2022 (analyses en annexe). Le compost produit est conforme à la NFU 44051.

Sur ces tonnages collectés puis transformés, 2 500 t de compost ont été fournies aux agriculteurs. Un tonnage 2 fois moins important qu'en 2021 car les tonnes de déchets verts ont été détournées vers une autre plate-forme sur le premier trimestre suite à l'incendie et l'année 2022 a été une année sèche entraînant une diminution des apports.

Evolution de la collecte des déchets verts CCPSG



6.5 LA COLLECTE DES TEXTILES

138.9 t de textile ont été collectées sur le territoire par Le Relais pour l'année 2022

Le Secours Populaire a collecté 25 t pour l'année 2022 dont 30% sont repartis dans les bornes Le Relais.

6.6 LES TONNAGES DETOURNES PAR LE RECYCLERIE NORD ATLANTIQUE

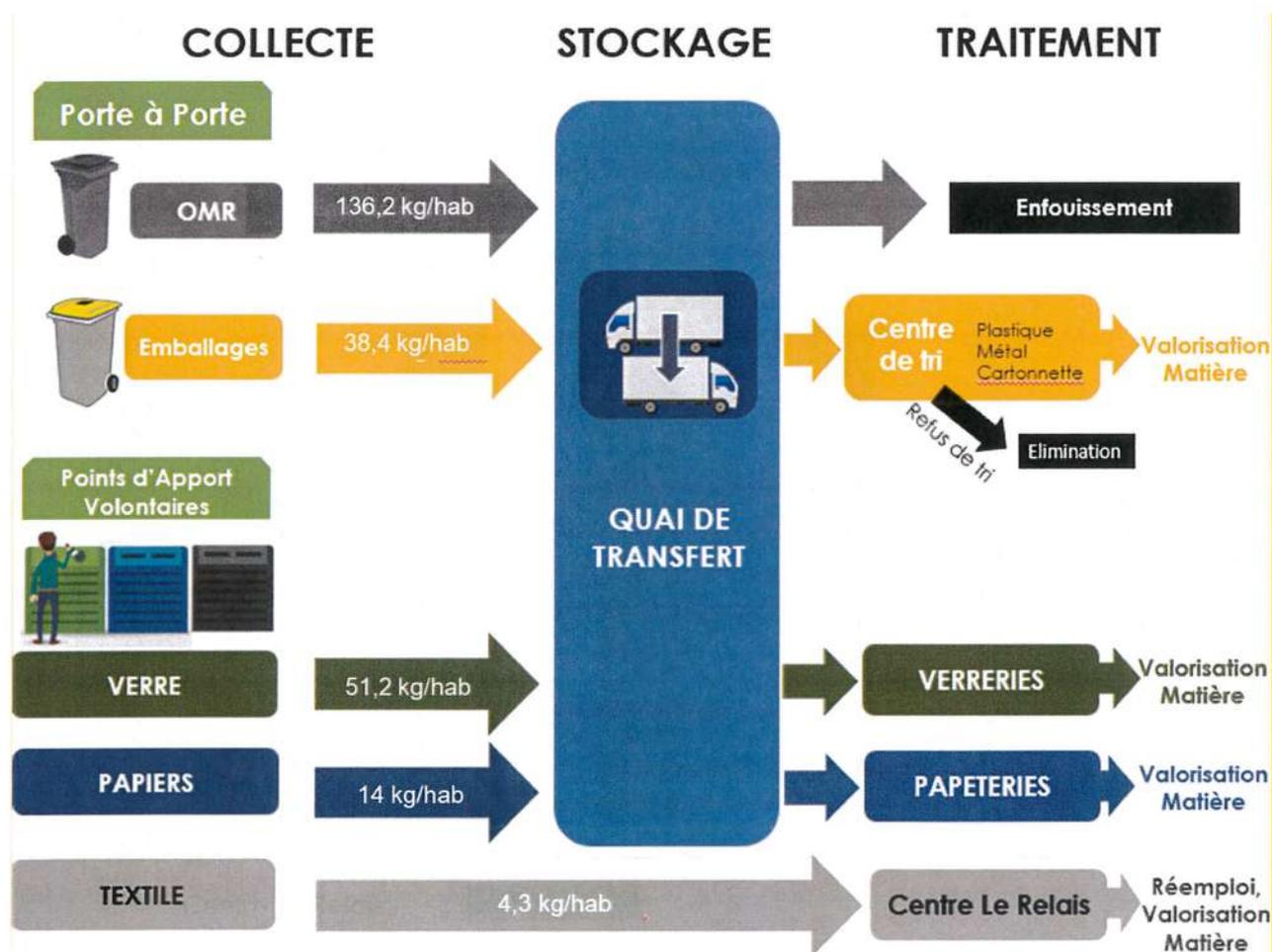
Pour l'année 2022, la recyclerie a détourné 41.9 t apportées par les usagers à la Boutique Solidaire de Dréfféac et 13.8 t apportées en déchèterie (des caissons maritimes sont prévus à cet effet sur les déchèteries de Missillac et Saint Gildas des Bois)

Les équipements ainsi détournés connaissent une 2^e vie et sont réemployés au lieu d'être jetés.

7 TRAITEMENT DES DECHETS

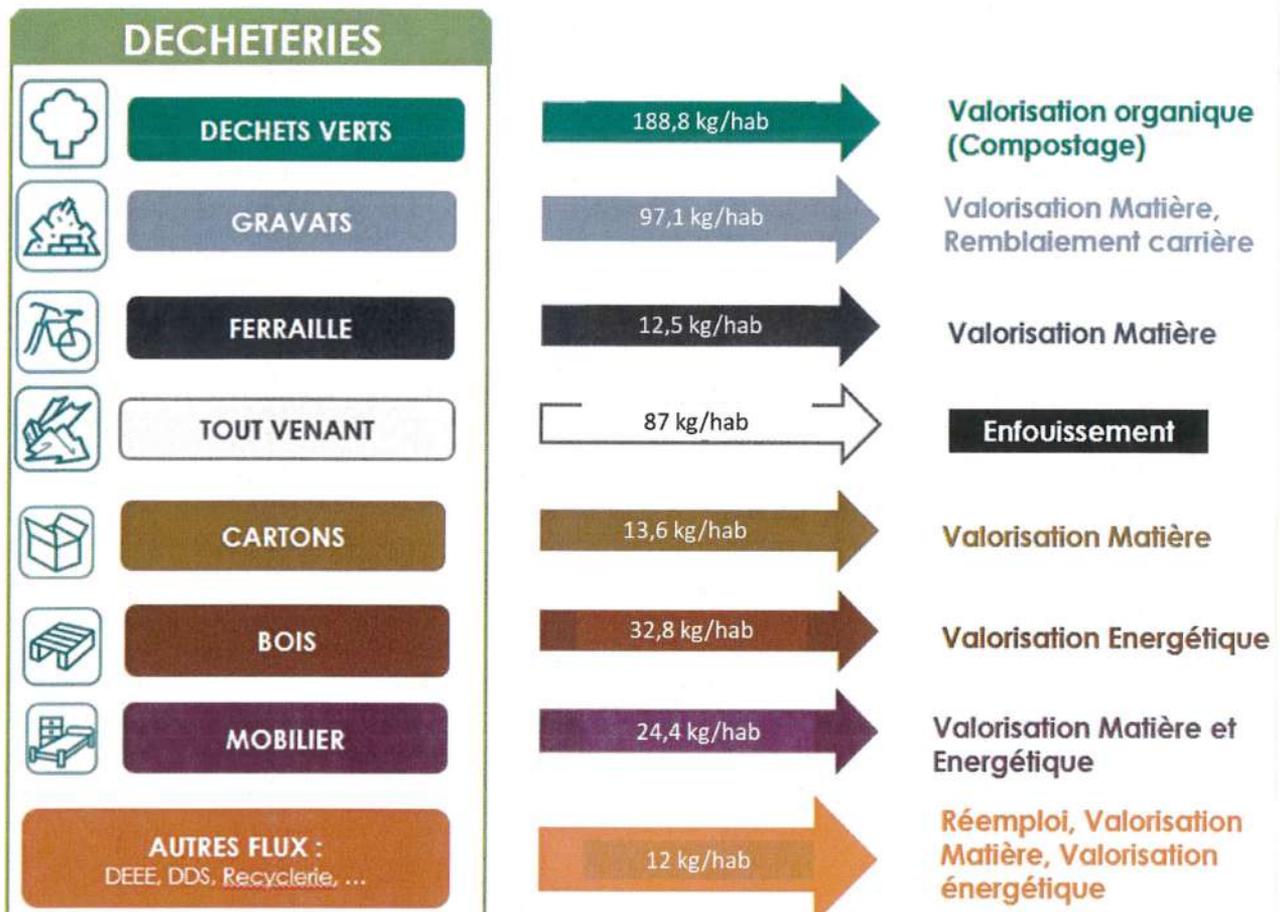
7.1 LES FILIERES DE TRAITEMENT

Le schéma des flux est présenté ci-dessous.



COLLECTE

TRAITEMENT



Matériaux	Entités	Lieu du traitement	Nature de traitement
Tout Venant	SMCNA	ISDND classe 2 Treffieux (44)	Enfouissement
Gravat	SMCNA Charier	ISDND classe 2 Treffieux (44) ISDND classe 3	Concassage Stockage
Ferraille	Barbazanges	Plateforme de tri des ferrailles BTO Châteaubriant	Valorisation matière
Carton	Véolia	Papèteries (France Espagne)	Valorisation matière
Végétaux	SEDE Environnement - Ecosys - Agriculteurs - biocompost	Plateforme de compostage intercommunale/plateforme de compostage de Campbon Compostage à la ferme	Compostage pour une valorisation matière
Bois	Véolia GEVAL	Plateforme de broyage Couëron (44)	Valorisation matière et/ou énergétique
Fibrociment	Charier	ISDND de classe 3: Le Cellier (44) - Theix (56)	Stockage
DEEE	Eco-systèmes	Nantes (envie44) Plateforme de regroupement avant démantèlement ou regroupement	Valorisation matière
MOBILIER	Eco-mobilier	Couëron (44) / Chateaubriant (44) / Herbignac (44)	Valorisation matière
DDS	Chimirec	Javéné (35)	Valorisation matière ou énergétique ou régénération
DASRI	Alcéa	Nantes	Valorisation énergétique
Pile	Corepile	Plateforme de regroupement, Chateaubriant (44)	Valorisation matière
Papier	Véolia	Papèteries (France / Espagne)	Valorisation matière
Verre	Saint Gobain OI Manufacturing	Verreries Nationales	Valorisation matière
Emballages			

7.2 LES INDICATEURS DE VALORISATIONS ET D'ELIMINATION

7.2.1 Valorisation matière

La valorisation matière est un mode de traitement visant à la réutilisation du produit trié tels que le plastique, le papier, la ferraille... Les produits pouvant bénéficier de cette valorisation se trouvent dans les sacs jaunes présenté à la collecte ou encore certains produits déposés en déchèterie.

La valorisation matière représente 34% des déchets traités de la CCPSG.

7.2.2 Valorisation énergétique

La valorisation énergétique vient du traitement du bois collecté en déchèterie. En effet, après une phase de transformation grâce au broyage et au criblage de la matière, le bois sert à alimenter des chaudières et ainsi produire de l'énergie.

La valorisation énergétique représente 7% des déchets traités de la CCPSG.

7.2.3 Valorisation organique

La valorisation organique est un mode de traitement visant à la réutilisation des déchets verts collectés en déchèterie et sur la plateforme. En effet, après être broyés et criblés le déchet vert entre dans une phase de fermentation (décomposition naturelle et à l'air libre de la matière) pour se transformer en amendement organique certifié NFU 44-051.

La valorisation organique représente 27% des déchets traités de la CCPSG.

La valorisation organique a un pourcentage élevé dans le calcul des taux de valorisation, ce pourcentage vient du fait que la CCPSG traite une quantité importante de déchets verts sur sa plateforme.

7.2.4 Enfouissement

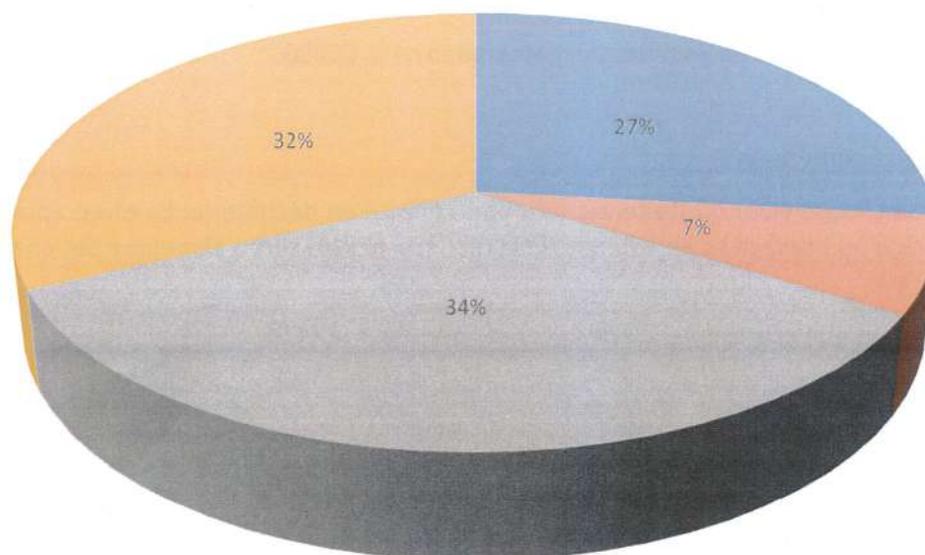
Les ordures ménagères collectées en benne à ordures et ménagère, le tout-venant collecté en déchèterie ainsi que les refus de tri sont des déchets non valorisables. Ils n'existent pas de procédé de valorisation pour ces flux. Ces déchets sont acheminés vers des installations de stockage de déchets non dangereux.

Les déchets non valorisables envoyés vers un site d'enfouissement représentent 32% du flux de déchets à traiter.

7.2.5 Synthèse

Afin de synthétiser les différents modes de valorisation et d'élimination, le graphique ci-après illustre la répartition des déchets à traiter du territoire de la CCPSG.

Répartition des taux de valorisation et élimination des déchets



■ Valorisation organique ■ Valorisation énergétique ■ Valorisation matière ■ Enfouissement

Pour rappel concernant l'évolution des indicateurs présentés ci-dessus, les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique (LTE) sont les suivants :

- Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020
- Atteindre 55% de valorisation en 2020 et 65% en 2025
- Réduire de 30% les tonnages de déchets envoyés en stockage entre 2010 et 2020

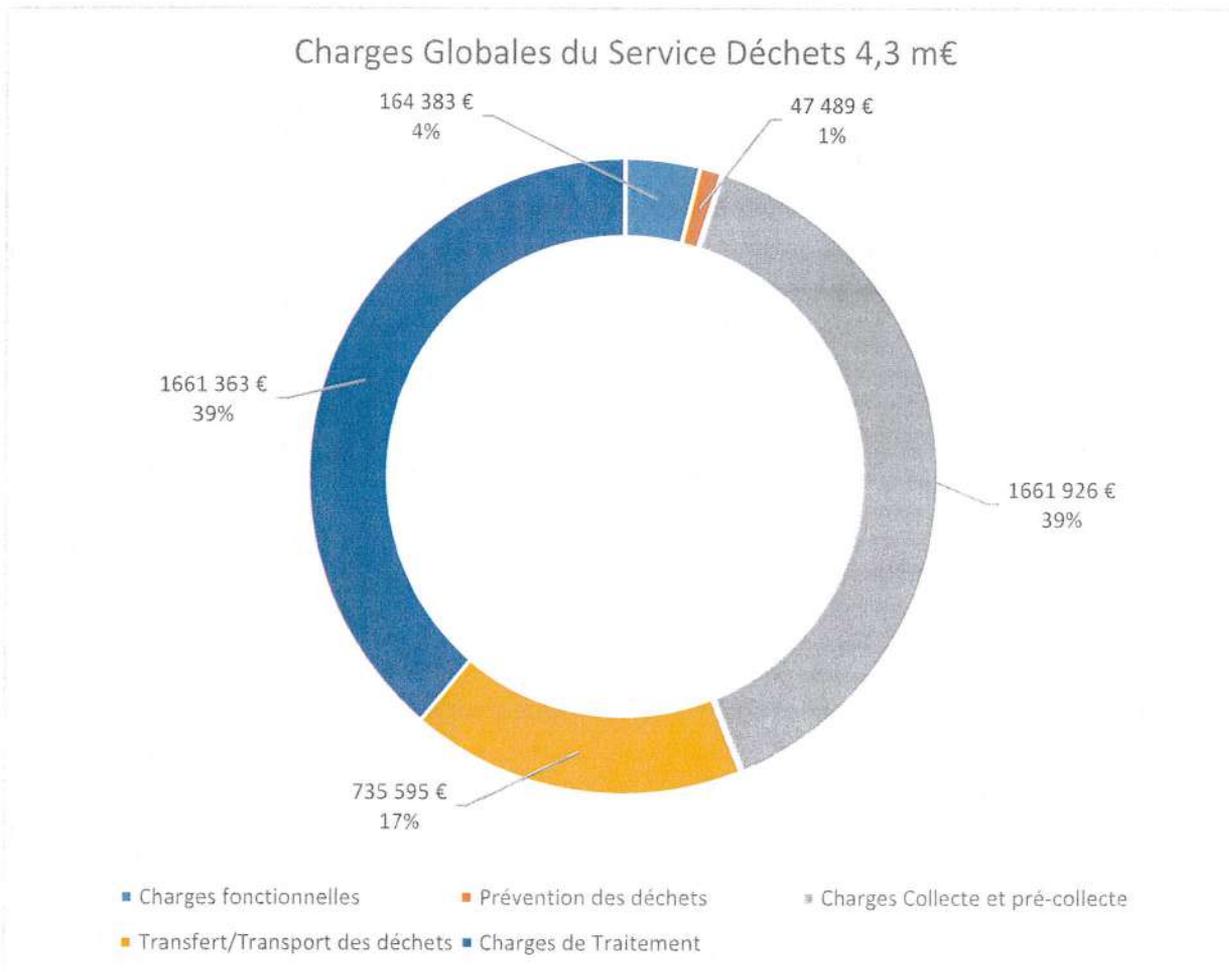
Depuis plusieurs années avec la mise en place d'un Plan Local de Prévention (PLPDMA) et la réflexion autour d'une nouvelle organisation de collecte ainsi que d'améliorer les filières de valorisation avec le SMCNA (meilleur tri, recherche de filières), la CCPSG a pour objectif d'atteindre ces résultats.

Ainsi, en 2022, nous notons une réduction de 8% des déchets à destination de l'enfouissement par rapport à 2021.

8.1 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

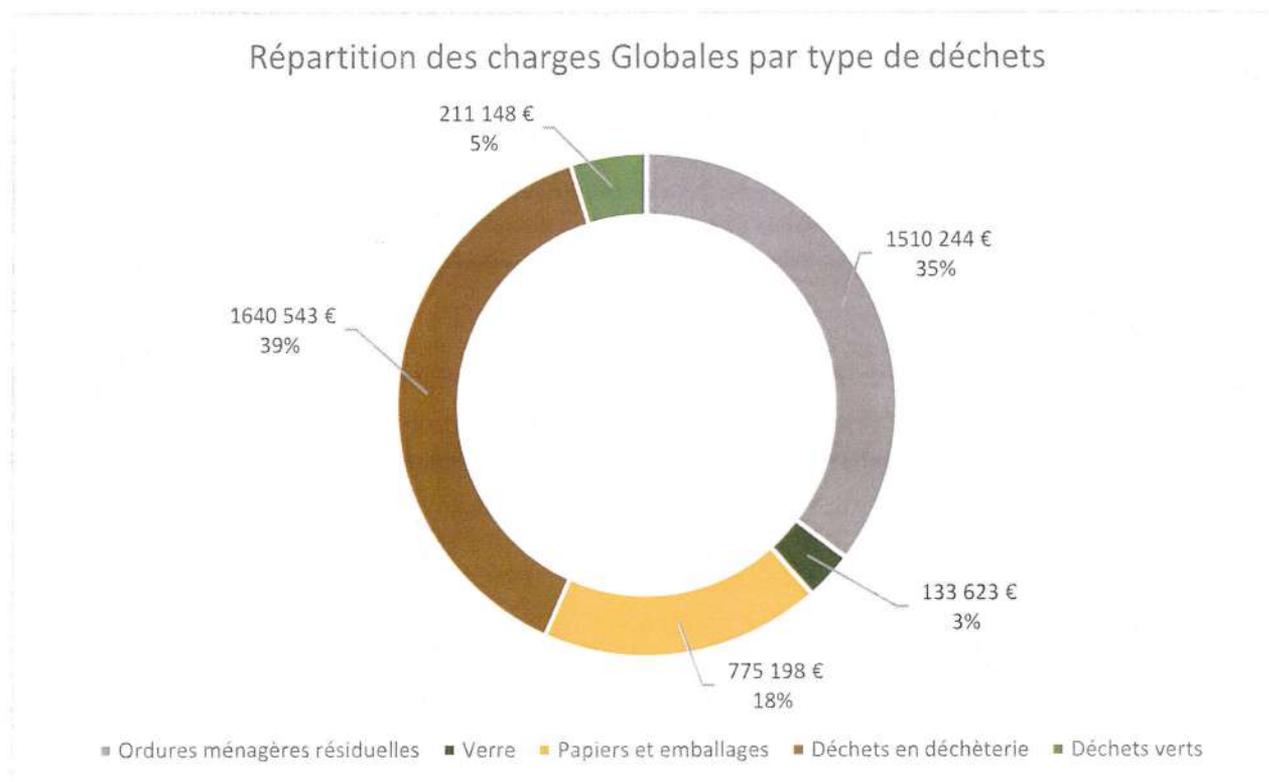
8.1.1 Charges globales du service Environnement Déchets Valorisation

Les charges globales du service s'élèvent à 4,3 millions d'euros et sont présentées ci-après :



La part syndicale, affectée au transfert/traitement des déchets représente un peu plus de la moitié des charges.

8.1.2 Charges globales détaillées par type de déchets



La gestion des déchets de déchèteries et des déchets verts représentent 44% des charges de fonctionnement

8.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

8.2.1 Mode de financement

Le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCPSG est en grande partie financé par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour les particuliers, celle-ci est calculée en fonction du nombre de personnes au foyer et selon 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie : 1 personne,
- 2^{ème} catégorie : 2 personnes,
- 3^{ème} catégorie : 3 personnes et plus.

Pour les professionnels, la redevance est calculée en fonction du litrage du conteneur mis à disposition sur une base hebdomadaire.

Le montant de la redevance est voté annuellement par les élus de la Communauté de Communes.

8.2.2 Les différentes recettes

- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères présentée au point 8.2.1.

Les tarifs fixés par délibération du 20 décembre 2021 sont les suivants

- Particuliers

Type de foyers		
1 ^{ère} catégorie	1 personne	173 €
2 ^{ème} catégorie	2 personnes	224 €
3 ^{ème} catégorie	3 personnes ou plus	275 €

- Professionnels pour une collecte tous les 15j, prix au litre 1,78€/l

Type de conteneurs	
140 litres	249,2 €
240 litres	427,2 €
360 litres	640,8 €
660 litres	1 174,8 €

- Cas particuliers :

Les écoles sont calculées au prorata temporis du temps scolaire annuel.

Les campings sont calculés au prorata temporis du temps d'ouverture.

Les résidences secondaires et gîtes sont facturés 173 €.

Certains professionnels doivent être collectés de façon hebdomadaire ou bi-hebdomadaire. Un forfait de 0,94 €/l est alors appliqué pour chaque collecte dédiée correspondant au coût de la collecte supplémentaire

- La redevance appliquée aux professionnels accédant aux déchèteries

L'accès aux déchèteries et à la plateforme déchets verts est payant pour les professionnels. Ils doivent se munir d'une carte magnétique (fourni par la CCPSG à l'accueil de Pontchâteau) pour accéder aux déchèteries et d'un badge spécifique au pont bascule pour la plateforme (fourni par la CCPSG sur le site de la plateforme à partir d'une convention). La délibération du 12 décembre 2019 définit les tarifs à appliquer par flux de déchets :

- Tout venant = 20€/m³
- Gravât = 20€/m³
- Bois = 15€/m³
- Carton = 8€/m³
- Déchets verts = 40€/T pour la plateforme et 9€/m³ en déchèterie
- Papier, ferraille = 0€/m³
- Interdit pour les DDQ, fibro, DEEE, verre

- Les soutiens issus des performances de la collecte sélective et la revente de matériaux

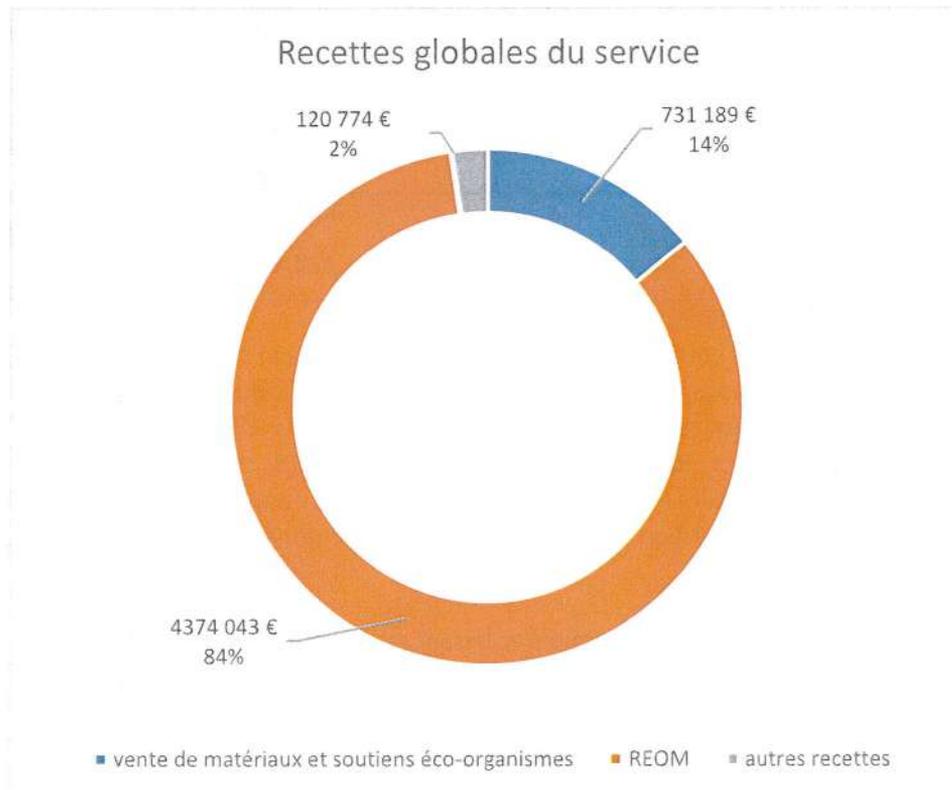
Pour l'ensemble des produits issus de la collecte sélective, verre, papier, plastique, cartonnage, aluminium, aciers et brique alimentaire, un contrat de reprise est signé entre la collectivité et le repreneur. Les coûts de reprise varient en fonction des cours du marché.

La collectivité a signé des contrats avec chacun des repreneurs de matériaux et reçoit des soutiens de Citeo, selon le Barème national F.

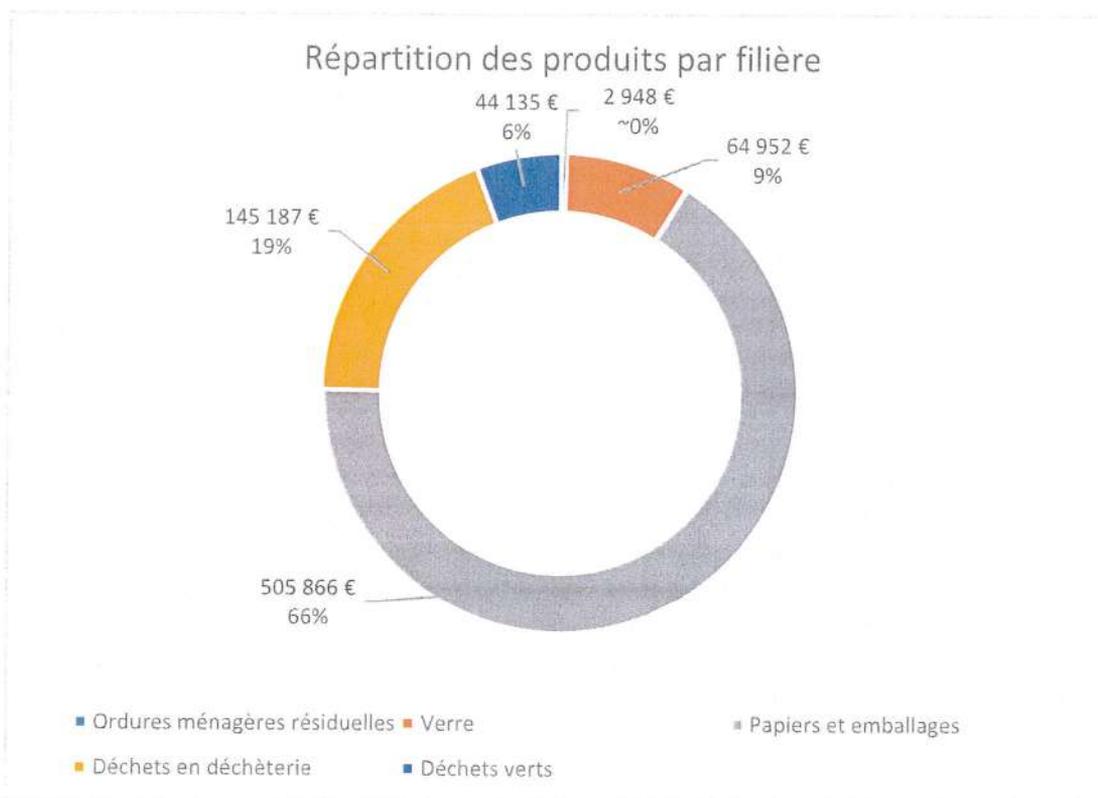
Ce barème est favorable aux collectivités étant passées aux extensions de consignes de tri. En effet ce barème a pour objectif d'augmenter les soutiens en lien avec l'augmentation des performances de valorisation de la matière. Ainsi, plus les usagers respectent les consignes de tri, meilleurs sont les soutiens de l'éco-organisme Citeo et garantissent des recettes supplémentaires.

8.2.3 Détail des recettes du service

Les recettes est décomposée comme suit



- La redevance ordures ménagères assure 84 % des charges du service et permet donc l'atteinte d'un équilibre budgétaire.
- Les produits (revente des matériaux, soutiens des sociétés agréées d'état et aides) couvrent 14 % des charges du service.
- Les autres produits (amortissement, TVA...) couvrent 2% des charges du service.
- Les soutiens des sociétés agréées d'Etat représentent 57 % des recettes (hors redevance).

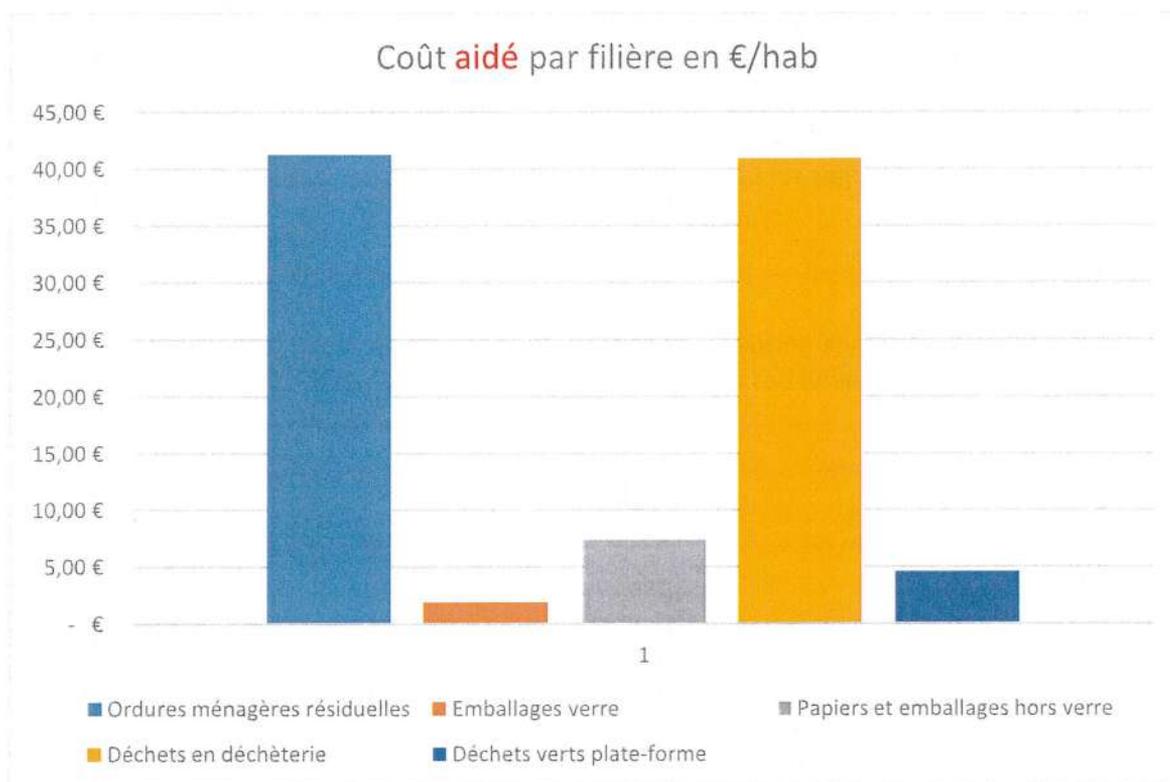
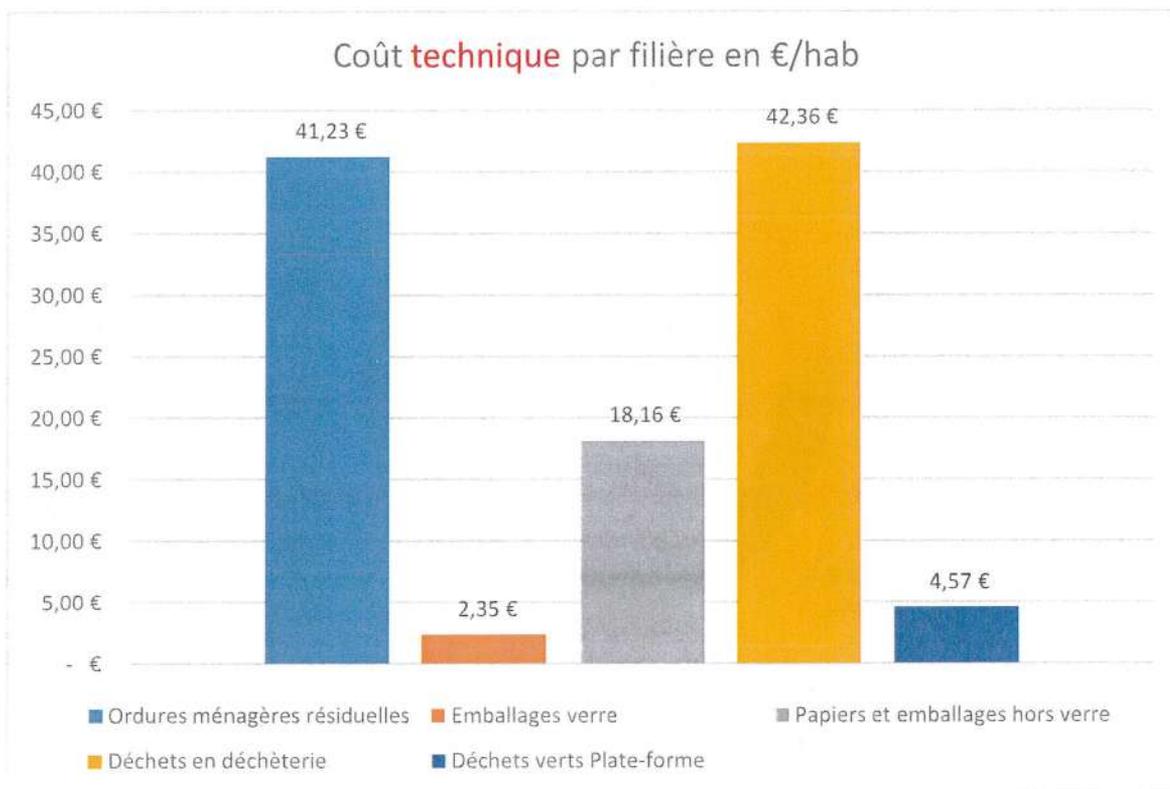


Ainsi, les produits du service sont principalement affectés

- Aux déchets recyclables : les recettes proviennent des ventes des matériaux et soutien des sociétés agréées d'état.
- Aux déchets des déchetteries : les recettes proviennent de la revente des matériaux et du remboursement des charges sur la plateforme des déchets verts de Cambon par la CCES.

8.3 BILAN DES COUTS

Les coûts sont présentés par flux de déchets, à l'habitant. Ainsi, la gestion des ordures ménagères résiduelles et des emballages ainsi que la gestion des déchets des déchetteries couvrent 87 % du coût.



- En déchèterie
 - Améliorer l'accompagnement des usagers dans le bon tri des déchets
 - Des travaux sécurité pour mise en conformité des sites (garde corps, escalier d'accès au bas de quai...)

- La collecte en porte à porte
 - La mise en place de nouvelles tournées à compter du 2^e trimestre
 - L'accompagnement des équipes de collecte dans l'usage de l'outil de géoguidage
 - La réception d'un nouveau véhicule de collecte

- Le démarrage des travaux du nouveau centre technique sur Drefféac programmé pour le milieu d'année pour une réception des bâtiments mi-2024.

- Le déploiement des actions de prévention se poursuit :
 - La mise en œuvre du PLPDMA avec le suivi des actions de prévention
 - L'animation et la sensibilisation auprès des scolaires et du grand public sur différents thèmes en lien avec la prévention des déchets
 - Le suivi des actions du SMCNA dans le cadre du Programme d'actions Economie Circulaire (biodéchets, gaspillage alimentaire, déchets verts, réemploi, zones de dons, ...)

Ces actions sont également accompagnées de remontées terrain concernant des erreurs de tri aussi bien en porte à porte qu'en déchèterie (rappel des consignes de tri, promotion du compostage, promotion du réemploi).

- **Projets portés par le SMCNA :**
 - SPL UNITRI : le futur centre de tri devrait sortir de terre dans la zone économique de la Croisée à Loublande – La Tessouale
 - Devenir des OMR : réflexion sur leur traitement à compter de 2025 avec la fermeture du site d'enfouissement de Treffieux

10.1 ANALYSES DE COMPOSTS

SADEF

Agronomie & Environnement

Rapport d'analyses
COMPOSTS**ECOSYS**

Allée des Peupliers

44470 CARQUEFOU

Informations Client	Exploitation	ECOSYS SIEGE	
	Type échantillon :	Composts	
Informations Laboratoire	Dossier :	LAB22-10488	Numéro Labo. : D-06533-22
	Date de réception :	04/04/2022	
	Date début analyses :	05/04/2022	
	Date fin analyses :	21/04/2022	
	Date d'édition :	21/04/2022	
	Référence Commande :	70081989	
	Réf. échantillon :	Date de prélèvement : 28/03/2022	
	SA006.210.1 / LOT C CAMPBON 10/2021 / CAMPBON Déchets verts		

SADEF est exonérée de toute responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies par le client.

Inertes	Résultats	Unités	Conformité	Valeur Limite
	C : Conforme NC : Non Conforme			
• Films et PSE > 5 mm	NF U44-051	0.00	C	0.3
• Plastiques durs > 5 mm	NF U44-051	0.00	C	0.8
• Verres et Métaux > 2mm	NF U44-051	0.07	C	2

Caractérisation Agronomique	Résultats	Unités	Conformité	Valeur minimale	Limite maximale
	C : Conforme NC : Non Conforme				
• Matière Sèche	NF U44-051	60.8	C	30	100
• Azote Total (N) (/brut)	NF U44-051	10.4	C		30
• Phosphore (P2O5) (/brut)	NF U44-051	3.24	C		30
• Potassium (K2O) (/brut)	NF U44-051	7.57	C		30
• Rapport C/N	NF U44-051	17	C		200
• N + P2O5 + K2O (/brut)	NF U44-051	21.2	C		70
• Azote organique (en % de l'azote total) (/brut)	NF U44-051	99	C	66	100

Oligos et Eléments traces	Résultats	Unités	Conformité	Valeur Limite
	C : Conforme NC : Non Conforme			
• Arsenic (As)	NF U44-051	6.10	C	18
• Cadmium (Cd)	NF U44-051	0.35	C	3
• Chrome (Cr)	NF U44-051	24.5	C	120
• Cuivre (Cu)	NF U44-051	29.1	C	300
• Mercure (Hg)	NF U44-051	< 0.2	C	2
• Nickel (Ni)	NF U44-051	14.8	C	60
• Plomb (Pb)	NF U44-051	17.3	C	180
• Sélénium (Se)	NF U44-051	< 1.5	C	12
• Zinc (Zn)	NF U44-051	133	C	600

Rapport d'analyses COMPOSTS

ECOSYS

Allée des Peupliers

44470 CARQUEFOU

Informations Client

Exploitation **ECOSYS SIEGE**

Type échantillon : **Composts**

Référence Commande : 70082585

Réf. échantillon : Date de prélèvement : 06/09/2022
SA006.219.1 / LOT C-CAMP 05 22 / CAMP8ON Déchets verts

SADEF est exonérée de toute responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies par le client.

Informations Laboratoire

Dossier : **LAB22-29442** Numéro Labo. : **D-18596-22**

Date de réception : 16/09/2022

Date début analyses : 16/09/2022

Date fin analyses : 29/09/2022

Date d'édition : 29/09/2022

Caractérisation Agronomique

	Résultats	Unités		Conformité	
		C : Conforme	NC : Non Conforme	Valeur minimale	Limite maximale
• Matière Sèche	NF U44.051 77.9	C	%	30	100
• Azote Total (N) (/brut)	NF U44.051 15.5	C	g/100		30
• Phosphore (P2O5) (/brut)	NF U44.051 5.41	C	g/100		30
• Potassium (K2O) (/brut)	NF U44.051 13.0	C	g/100		30
• Rapport C/N	NF U44.051 14	C	-		200
• N + P2O5 + K2O (/brut)	NF U44.051 33.9	C	g/100		70
• Azote organique (en % de l'azote total) (/brut)	NF U44.051 98	C	%	66	100

Oligos et Eléments traces

	Résultats	Unités		Conformité	
		C : Conforme	NC : Non Conforme	Valeur Limite	
• Arsenic (As)	NF U44.051 7.41	C	mg/Kg		18
• Cadmium (Cd)	NF U44.051 0.43	C	mg/Kg		3
• Chrome (Cr)	NF U44.051 29.3	C	mg/Kg		120
• Cuivre (Cu)	NF U44.051 29.6	C	mg/Kg		300
• Mercure (Hg)	NF U44.051 < 0.2	C	mg/Kg		2
• Nickel (Ni)	NF U44.051 18.5	C	mg/Kg		60
• Plomb (Pb)	NF U44.051 14.8	C	mg/Kg		180
• Sélénium (Se)	NF U44.051 < 1.5	C	mg/Kg		12
• Zinc (Zn)	NF U44.051 140	C	mg/Kg		600

10.2 DETAIL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Année 2022 Montants €HT			Flux des déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			137	52	53	381	121	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			137	52	53	369	72	683
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	57 152	5 037	29 305	62 087	7 991	161 573
		Communication	562	562	1 124	506	56	2 809
		TOTAL Fonctionnelles	57 714	5 599	30 429	62 593	8 048	164 383
	Techniques	Prévention	11 409	1 285	7 712	24 820	2 263	47 489
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	36 457	869	33 997	---	---	71 323
		Collecte	648 455	87 346	404 762	450 040	---	1 590 603
		TOTAL Collecte et pré-collecte	684 912	88 215	438 759	450 040	---	1 661 926
		Transfert/Transport	188 335	38 523	59 924	448 814	---	735 595
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	97 002	---	97 002
		Tri et conditionnement	---	---	238 374	---	---	238 374
		Compostage	---	---	---	111 063	200 837	311 900
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	---	---
		Stockage de déchets non dangereux	567 875	---	---	363 068	---	930 943
		Traitement des inertes	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	567 875	---	238 374	571 132	200 837	1 578 218
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	83 145	---	83 145
		Autres charges	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	1 452 530	128 023	744 769	1 577 950	203 101	4 106 373
		TOTAL Charges			1 510 244	133 623	775 198	1 640 543

10.3 DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Année 2022 Montants €HT			Flux des déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	47 611	111 093	68 746	---	227 450
		Prestations à des tiers	---	---	---	21 738	44 135	65 873
		Autres produits	2 948	---	---	1 464	---	4 412
		TOTAL Industriels	2 948	47 611	111 093	91 948	44 135	297 735
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	---	17 341	394 773	21 340	---	433 454
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	---	---	---	31 899	---	31 899
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	---	---	---	31 899	---	31 899
	TOTAL Produits			2 948	64 952	505 866	145 187	44 135
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		37 388	5 404	25 746	16 917	3 421	88 875
	Financement déchets direct	REOM	2 182 324	203 849	954 936	868 411	---	4 209 521
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	153 014	11 508	164 522
		TOTAL Financement déchets direct	2 182 324	203 849	954 936	1 021 425	11 508	4 374 043
	TOTAL Financement déchets			2 182 324	203 849	954 936	1 021 425	11 508